



---

# **Le bilan d'avancement et d'actualisation de fin de période 2 (mi-2019 - mi-2022) du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP) ferroviaire régional Auvergne-Rhône-Alpes**

---

**REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES  
CHEF DE FILE DU SDA-Ad'AP REGIONAL**



## **PARTENAIRES**

### **Etat - DREAL**



### **SNCF Gares & Connexions SNCF Mobilités**



# INTRODUCTION

Le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP ou Sd'AP ou SDAP) d'Auvergne-Rhône-Alpes ferroviaire regroupe les deux schémas-agendas ferroviaires de l'ex-Région Auvergne voté le 23 septembre 2015 et de l'ex-Région Rhône-Alpes voté le 16 octobre 2015.

Le bilan d'avancement et d'actualisation de fin de période 2 (mi-2019 – mi-2022) présenter le bilan pour ces deux SDAP ferroviaires.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est le chef de file des SDAP régionaux et pilote la mise en œuvre de ceux-ci en partenariat avec les parties prenantes des SDAP ferroviaires, à savoir l'Etat (DREAL), SNCF Mobilités et SNCF Gares& Connexions (incluant SNCF Réseau). L'intitulé donné est donc : SDAP ferroviaire régional Auvergne-Rhône-Alpes.

La mise en œuvre technique et opérationnelle des SDAP en Auvergne-Rhône-Alpes est uniformisée depuis 2017 pour les deux SDAP ferroviaires régionaux et intègre aussi dans le pilotage de la programmation pluriannuelle des études et des travaux les gares nationales implantées sur ce territoire.

Le présent bilan d'avancement et d'actualisation du SDAP ferroviaire régional d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la fin de la période 2 porte donc sur l'ensemble des composantes des SDAP ferroviaires régionaux d'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Ce bilan a été présenté en comité de pilotage SDAP fer tenu le 4 avril 2022 en présence de tous les partenaires du SDAP fer régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et en comité de suivi SDAP fer auprès des associations représentant les personnes en situation de handicap et usagers des transports et référentes pour la concertation sur le SDAP régional tenu le 17 mai 2022.

Le comité de suivi portant sur le bilan de fin de période 2 du SDAP ferroviaire Auvergne-Rhône-Alpes a été présidé par Madame Sandrine CHAIX, vice-présidente régionale déléguée à l'action sociale et au handicap. Le comité de suivi a rassemblé les partenaires du SDAP fer (Etat-DREAL, SNCF Mobilités TER et SNCF Gares & Connexions (incluant la partie SNCF Réseau) et les associations représentatives des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Cette réunion a permis de présenter le bilan du SDAP fer de fin de période 2 et de recueillir les avis des associations. Un délai supplémentaire pour adresser leur avis sur ce bilan à la Région a été donné aux associations jusqu'au lundi 23 mai au soir. Le support de présentation du bilan, le compte-rendu du comité de suivi et les avis des associations sont rassemblés dans ce présent document et constituent le bilan complet.

Le bilan SDAP fer est envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à la Préfecture du département du siège de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à savoir la Préfecture du Rhône, et est envoyé également par courrier simple à toutes les Préfectures d'Auvergne-Rhône-Alpes.

# Identification du SDAP ferroviaire Auvergne-Rhône-Alpes

## Contexte

Le bilan de fin de période 2 sur le volet ferroviaire du SDAP régional, Auvergne et Rhône-Alpes, est attendu en Préfecture pour 2022.

Le volet routier des SDAP régionaux et interurbains, est traité indépendamment du volet ferroviaire, et la rédaction et le pilotage des bilans sont totalement distincts. Le volet routier n'est donc pas mentionné dans le présent bilan.

## Eléments d'identification du SDAP ferroviaire régional

### Chef de file et partenaires

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est chef de file du suivi de la mise en œuvre des SDAP régionaux, volet ferroviaire et volet routier/autocar.

Les co-signataires des SDAP régionaux sont : ETAT PRÉFET – DREAL ; SNCF GARES & CONNEXIONS / RÉSEAU, SNCF MOBILITÉS VOYAGEURS TER.

La Région établit une articulation étroite avec les instances nationales pilotant le dispositif SDAP (DMA, DGITM) en lien avec le groupe de travail accessibilité de Régions de France, ainsi qu'avec les autres chefs de file de SDAP et tous les partenaires du transport impliqués (exploitants de transport, gestionnaires d'infrastructures).

Les associations de personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite sont des partenaires actifs de la concertation pour le suivi des SDAP, grâce à leur participation aux comités de suivi annuels du SDAP ainsi qu'à des groupes de travail thématiques au cours des 3 ans de la période 2.

### La gouvernance des SDAP régionaux en Auvergne-Rhône-Alpes

#### - **Le comité de suivi SDAP fer :**

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les restrictions de réunions en présentiel et les contraintes d'organisation en distanciel avec un grand nombre de personnes présentant des spécificités diverses d'écoute et de vision, il n'a pas été possible de tenir une réunion annuelle du comité de suivi SDAP fer en 2020 et en 2021. Le comité de suivi du 17 mai 2022 retrace donc l'avancement du SDAP fer sur toute la période depuis fin 2019 jusqu'à mi-2022.

#### - **Le comité de pilotage SDAP :**

Les partenaires du SDAP ont pu se réunir deux fois au cours de la période 2 pour arbitrer et valider les actions d'avancement ou d'actualisation du SDAP fer : le 12 janvier et le 4 avril 2022.

#### - **Les Groupes Thématiques (Gt) :**

Des groupes techniques thématiques avec les associations PMR ont toutefois pu se tenir pendant la période 2 et sont même montés en puissance pour faire émerger et avancer des projets concrets d'accessibilité. Ces groupes techniques sont organisés et animés par la direction des Mobilités de la

Région Auvergne-Rhône-Alpes avec les associations PMR concernées et en présence des partenaires du SDAP concernés par les sujets traités.

➤ *Le GT Handicap cognitif :*

Le GT handicap cognitif constitué en mars 2019 sur l'accessibilité des transports pour les personnes avec un handicap cognitif, psychique ou mental s'est poursuivi jusqu'à mi-2021.

A la suite de la phase de diagnostic des modalités d'usage des transports régionaux par train ou par autocar avec les représentants d'associations et d'établissements spécialisés réalisée en 2019, le GT Handicap cognitif a été mobilisé au cours des années 2020 et 2021 sur la réalisation de deux projets opérationnels :

- Un carnet de voyage adapté pour les personnes avec une spécificité cognitive, psychique ou mentale
- Des recommandations graphiques pour bâtir une signalétique lisible et compréhensible des lignes d'autocars régionales.

Ces deux projets ont été réalisés par l'intermédiaire d'un marché public de prestation intellectuelle contracté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec société de design graphique spécialisée dans la communication envers les personnes avec une spécificité cognitive, la société 630 Degrés Est dirigée par Madame Anne Perriaux.

Les deux projets ont abouti en juillet 2021 avec la livraison des deux productions attendues :

- Un carnet de voyage adapté labellisé FALC intitulé « Voyager en train ou en car régional » qui se décline sous 3 formats :
  - o Un carnet personnalisable vierge avec deux catalogues de photos légendées (catalogue : voyager en train et catalogue : voyager en car)
  - o Un carnet prérempli pour voyager en train et/ou en car
  - o Un carnet numérique prérempli avec des vidéos tutos ^pour les actions les complexes ou les plus anxiogènes.
  - o Cette démarche a pour objectif de concevoir et mettre en œuvre des solutions opérationnelles facilitant l'usage des transports régionaux par les personnes porteuses de ces handicaps.
- Un livrable technique « Recommandations graphiques - Signalétique des lignes de cars régionaux adaptée aux handicaps mental, cognitif et psychique, juillet 2021, 630°Est »

➤ *Le GT Handicap visuel :*

Le GT handicap visuel a été créé en novembre 2021 sur l'accessibilité des transports régionaux par train ou par autocars pour les personnes avec une déficience visuelle. Ce GT rassemble les associations volontaires représentant le handicap visuel et les partenaires du SDAP fer concernés par les sujets traités (SNCF G&C et SNCF Voyageurs TER).

Le GT Handicap visuel a travaillé sur deux projets phares réalisés en interne par la Région et ses partenaires :

- Le déploiement de balises sonores en entrée des gares régionales.
- Un livret de sensibilisation à la mobilité des personnes avec une déficience visuelle dans les transports régionaux par train ou par autocar.

A mai 2022, ces deux projets sont bien avancés, et entrent en phase de conventionnement pour les balises sonores et de finalisation de la rédaction et de mise en forme pour le livret.

## **LE Bilan de fin de période 2 du SDAP ferroviaire**

### **Les documents composant le bilan de fin de période 2 du SDAP ferroviaire**

1. Le support de présentation du comité de suivi SDAP fer du 17 mai 2022 et son annexe (deux documents sous forme de diapositives de type powerpoint. (Annexe 1 et Annexe 1 bis),

Ces deux supports de présentation valent présentation du bilan de fin de période 2 pour toutes les composantes obligatoires : l'aménagement d'accessibilité des gares ferroviaires classées prioritaires et complémentaires au SDAP ferroviaire régional Auvergne-Rhône-Alpes (les gares nationales prioritaires en Auvergne-Rhône-Alpes figurent dans les présentations de ce bilan).

2. Le compte-rendu du comité de suivi SDAP fer du 17 mai 2022 (incluant les avis des associations formulés en séance) Annexe 2,
3. Les avis des associations sur le bilan, Annexe 3,
4. La liste des gares ferroviaires classées prioritaires ou complémentaires avec leur état d'avancement de mise en accessibilité, ci-après,
5. La liste des gares régionales et les mesures de substitution PMR ou assistances PMR intitulées « Accès TER », ci-après,

## **1. Le support de présentation du comité de suivi SDAP fer du 17 mai 2022 et son annexe**

Le document de présentation du comité de suivi SDAP fer valant bilan de fin de période 2 est en pièce jointe à ce document ainsi que l'annexe du support de présentation.

⇒ Pièce jointe 1. (Annexe 1 et Annexe 1 bis)

## **2. Le compte-rendu du comité de suivi SDAP fer du 17 mai 2022**

Le document de compte-rendu du comité de suivi du 17 mai 2022 est en pièce jointe 3 de ce document.

⇒ Pièce jointe 2. (Annexe 2)

## **3. Les avis des associations sur le bilan reçus en dehors du comité de suivi du 17 mai 2022**

Le document rassemblant les avis des associations PMR sur le bilan de fin de période 2 réceptionnés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en dehors du comité de suivi du 17 mai 2022 est en pièce jointe 4 de ce document.

⇒ Pièce jointe 3 (Annexe 3)

## **4. La liste des gares ferroviaires classées prioritaires ou complémentaires avec leur état d'avancement de mise en accessibilité, (ci-après)**

## **5. La liste des gares régionales éligibles aux mesures de substitution PMR intitulées « Accès TER ». (ci-après)**



Pièce jointe 1. Le support de présentation du comité de suivi SDAP fer du 17 mai 2022 et son annexe

- ⇒ Document ci-joint en version imprimée pour le format papier ou en version pdf pour le format numérique. (Annexe 1 et Annexe 1 bis)



Pièce jointe 2. Le compte-rendu du comité de suivi SDAP fer du 17 mai 2022 et son annexe

- ⇒ **Document ci-joint en version imprimée pour le format papier ou en version pdf pour le format numérique. (Annexe 2)**

## Pièce jointe 3. Les avis des associations sur le bilan

- ⇒ **Document joint en version imprimée pour le format papier ou en version pdf pour le format numérique. (Annexe 3)**

Pièce jointe 4. La liste des gares ferroviaires prioritaires ou complémentaires en Auvergne-Rhône-Alpes au regard des aménagements d'accessibilité, dans les SDAP régionaux et dans le SDAP national

Nom gare	Département	Type de bâtiment pour le public	Type de point d'arrêt (Gare / Halte)	Point d'arrêt prioritaire Point d'arrêt complémentaire	3 critères SDAP "prioritaire" - Trafic > 1000 voyageurs/jour ERP à - de 200 m Maillage 50 km	SDAP concerné (Région = SDAP régional ou SNC F= SDAP national)	ITA (impossibilité technique avérée)	Attestation de Conformité réglementaire par le gestionnaire SNCF G&C de mise en accessibilité sur périmètre Bâtiment Voyageurs*	Date ou période pour le Rehaussement des quais (SNCF Réseau)	Accessibilité des Dénivelés rampes ou ascenseurs (SNCF G&C)	Quais, Dénivelés, rampes, ascenseurs considérés comme accessibles (source : SNCF G&C/Réseau)	Arrêt considéré comme accessible au 15 05 2022 selon les engagements SDAP
<b>Aiguebelle</b>	Savoie	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Aix-les-Bains le Revard</b>	Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non pour le quai 3 oui pour le quai 1&2	non
<b>Albertville</b>	Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic proche de 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Ambérieu-en-Bugey</b>	Ain	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2021	2021	oui	oui
<b>Annecy</b>	Haute-Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	2022	< 2016	oui	oui
<b>Annemasse</b>	Haute-Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Attestation avec réserves (considéré comme accessible)(	2019	2019	oui	oui

								2NR acoustique)				
<b>Aurillac</b>	Cantal	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2019	< 2016	oui	oui
<b>Balbigny</b>	Loire	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Bellegarde</b>	Ain	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Attestation avec réserve (considéré comme accessible) (1NR périmètre Réseau)	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Belleville-sur-Saône</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Bourg-en-Bresse</b>	Ain	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Bourgoin-Jallieu</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2020	2020	oui	oui
<b>Bourg-Saint-Maurice</b>	Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic proche de 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Brassac-les-Mines</b>	Puy De Dôme	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Brioude</b>	Haute-Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Chambéry - Challes-les-Eaux</b>	Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	x	non	non
<b>Chamonix-Mont-Blanc</b>	Haute-Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000	Région	sans objet	Attestation avec réserve	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non

					voyageurs/jour			(considéré comme accessible) (1 NR qualité acoustique)			
<b>Chedde</b>	Haute-Savoie	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non
<b>Clermont-Ferrand</b>	Puy De Dôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui
<b>Cluses</b>	Haute-Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui
<b>Crest</b>	Drôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non
<b>Die</b>	Drôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non
<b>Echirolles</b>	Isère	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui
<b>Firminy</b>	Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt complémentaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui
<b>Givors-Ville</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2019	2019	oui
<b>Grenoble</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	2019	< 2016	oui
<b>Grenoble-Universités-Gières</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui
<b>Issoire</b>	Puy De Dôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Démarrage travaux en 2022	Démarrage travaux en 2022	non

<b>La Tour-du-Pin</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	2017	oui	oui
<b>La Verpillière</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Lamure-sur-Azergues</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Halte	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>L'Arbresle</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Le Péage-de-Roussillon</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Le Puy-en-Velay</b>	Haute-Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Démarrage travaux en 2022	Démarrage travaux en 2022	non	non
<b>Lyon-Gorge-de-Loup</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Halte	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Lyon-Jean-Macé</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Lyon-Part-Dieu</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Lyon-Perrache</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Lyon-Saint-Exupéry-TGV</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Attestation avec réserve (considéré comme accessible) (éclairage)	< 2016	< 2016	oui	oui

Lyon-Saint-Paul	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
Lyon-Vaise	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	Travaux en période 3	non	non
Machilly	Haute-Savoie	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	2018	Travaux en période 3	non	non
Meximieux -Pérouges	Ain	Bâtiment ouvert au public	Halte	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Démarrage travaux en 2024	Démarrage travaux en 2024	non	non
Moirans	Isère	Bâtiment ouvert au public	Halte	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
Monestier-de - Clermont	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Montbrison	Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt complémentaire	-	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Montélimar	Drôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	2018	2019	oui	oui
Montluçon	Allier	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Montluel	Ain	Bâtiment ouvert au public	Halte	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
Montmélian	Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Moulins-sur-Allier	Allier	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	2021	2021	oui	oui

<b>Moûtiers-Salins-Brides-les-Bains</b>	Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Attestation avec réserve (considéré comme accessible) (périmètre Eurostar)	Démarrage Travaux Mars 2022	Démarrage Travaux Mars 2022	non	non
<b>Neussargues</b>	Cantal	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Oyonnax</b>	Ain	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt complémentaire	-	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Pontcharra-sur-Bréda-Allevard</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Riom-Chatel-Guyon</b>	Puy De Dôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Rive-de-Gier</b>	Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Rives</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Roanne</b>	Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2019	< 2016	oui	oui
<b>Romans - Bourg-de-Péage</b>	Drôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Rumilly</b>	Haute-Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Saint-Chamond</b>	Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui

Saint-Clair-les-Roches	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Saint-Étienne Châteaucieux	Loire	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Attestation avec réserve (considéré comme accessible) (1NR préhension porte sanitaire)	< 2016	< 2016	oui	oui
Saint-Étienne La Terrasse	Loire	Bâtiment ouvert au public	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Saint-Jean-de-Maurienne	Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Saint-Marcellin	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
Saint-Paul-de-Varax	Ain	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	< 2016	< 2016	oui	non
Saint-Rambert-en-Bugey	Ain	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
Tain-l'Hermitage - Tournon	Drôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2022	2022	oui	oui
Tarare	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2020	2022	oui	oui
Thiers	Puy De Dôme	Bâtiment ouvert au public	Halte	Point d'arrêt prioritaire	Maillage 50 km	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
Thonon-les-Bains	Haute-Savoie	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	2018	2019	oui	oui

<b>Valence TGV Rhône-Alpes Sud</b>	Drôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire (considéré comme accessible) (NR sur les pentes mais couvertes par dérogation )	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Valence Ville</b>	Drôme	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	2018	2019	oui	oui
<b>Vernaison</b>	Rhône	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Vichy</b>	Allier	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	SNCF	sans objet	Conformité réglementaire	2017	2017	oui	oui
<b>Vienne</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Villars-les-Dombes</b>	Ain	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Villefranche-sur-Saône</b>	Rhône	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui
<b>Virieu-le-Grand-Belley</b>	Ain	Bâtiment fermé	Halte	Point d'arrêt prioritaire	ERP à - de 200 m	Région	sans objet	Travaux non réalisés	Travaux en période 3	Travaux en période 3	non	non
<b>Voiron</b>	Isère	Bâtiment ouvert au public	Gare	Point d'arrêt prioritaire	Trafic > 1000 voyageurs/jour	Région	sans objet	Conformité réglementaire	< 2016	< 2016	oui	oui

Pièce jointe 5. La liste des gares régionales au regard des mesures de substitution PMR ou assistances sur réservation « Accès TER ».

Gares régionales au 01/05/2022	Dpt	SDAP régional Rhône-Alpes ou Auvergne	Statut de la gare au 01/05/2022	Avancement déploiement Accès TER/Accès Plus	Amplitude horaire du service Accès TER au 01/05/2022	Nature de la prestation Accès TER (au 01/05/2022)
Aiguebelle	73	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Aime la Plagne	73	SDRA RA	Double statut halte non prioritaire / gare	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Aix les bains	73	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Albertville	73	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Albigny	69	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Ambérieu	01	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Amplepuis	69	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Annecy	74	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Annemasse	74	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Arvant	43	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Aurec	43	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence

Aurillac	15	SDRA AUV	Gare prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Balbigny	42	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Bas Monistrol	43	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Bellegarde	01	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Belleville	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Boen sur lignon	42	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Bonneville	74	SDRA RA	Double statut halte non prioritaire / gare	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Bons en chablais	74	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Bonson	42	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Bourg en Bresse	01	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Bourg St Maurice	73	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Bourgoin-Jallieu	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Brassac-les-Mines - Ste-Florine	63	SDRA AUV	Halte prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
Brignais	69	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Brignoud	38	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé

Brioude	43	SDRA AUV	Gare prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Chambéry	73	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Chamonix	74	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
<b>Charbonnières</b>	69	SDRA RA	Halte non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Chedde	74	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Clermont-Ferrand	63	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Cluses	74	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Commentry	03	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Crest	26	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Culoz	01	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide Humaine en gare
Die	26	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Dompierre Sept Fons	03	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Echirolles	38	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Ecully	69	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Evian	74	SDRA RA	Gare non prioritaire	Accès Plus/Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence

Feurs	42	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Firminy	42	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Gannat	03	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
Givors	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Goncelin	38	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Grenoble	38	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Grenoble université Gières	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Groisy Thorens	74	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Issoire	63	SDRA AUV	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Jarrie Vizille	38	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Déploiement octobre 2022 (Aide humaine en gare hors UFR, Taxi pour UFR)
Laroquebrou	15	SDRA AUV	Halte non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
L'Arbresle	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
La Bourboule	63	SDRA AUV	<b>[Fermée] Halte non prioritaire</b>	Accès TER	1er au dernier train	Taxi (Desserte uniquement autocars TER)
La Roche sur Foron	74	SDRA RA	Gare non prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
La Tour du Pin	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence

La Verpillière	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Lamure sur Azergues	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Landry	73	SDRA RA	Double statut halte non prioritaire / gare	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Langeac	43	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel.
Le Cendre - Orcet	63	SDRA AUV	Halte non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
Le Coteau	42	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Le Lioran	15	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Le Péage de Roussillon	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Le Puy-en-Velay	43	SDRA AUV	Gare prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Lezoux	63	SDRA AUV	Halte non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
L'Isle D'Abeau	38	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Livron	26	SDRA RA	Halte non prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Lozanne	69	SDRA RA	Gare non prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Lyon Gorge de Loup	69	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Lyon Jean Macé	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence

Lyon Part Dieu	69	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Lyon Perrache	69	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Lyon St Paul	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Lyon Vaise	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Machilly	74	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Massiac - Blesle	15	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel.
Maurs	15	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel.
Meximieux	01	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Miribel	01	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Modane	73	SDRA RA	Halte non prioritaire	Accès Plus/Accès TER	06h30-20h en Accès TER et - 08h15-19h45 pour Accès Plus	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Moirans	38	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Monestier de Clermont	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Montbrison	42	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Le Mont-Dore	63	SDRA AUV	<b>[Fermée] Halte non prioritaire</b>	Accès TER	1er au dernier train	Taxi (Desserte uniquement autocars TER)
Montélimar	26	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare

Montluçon	03	SDNA	Gare prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Montluel	01	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Montmélian	73	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Moulins sur Allier	03	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Moutiers Salins	73	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Murat	15	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel.
Neussargues	15	SDRA AUV	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Oullins	69	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Oyonnax	01	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Pierrelatte	26	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Déploiement octobre 2022 (Taxi)
Pont de beauvoisin	73	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Pont de Claix	38	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Déploiement octobre 2022 (Aide Humaine en gare)
Pont de Veyle	01	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Déploiement octobre 2022 (Aide Humaine en gare)
Pontcharra sur Breda	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Retournac	43	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence

Riom - Châtel-Guyon	63	SDRA AUV	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Rive de Gier	42	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Rives	38	SDRA RA	Halte Prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Roanne	42	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	6h30 - 20h	Aide Humaine en gare
Romans Bourg de Péage	26	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Royat - Chamalières	63	SDRA AUV	Halte non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
Rumilly	74	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Saint Avre la Chambre	73	SDRA RA	Double statut halte non prioritaire / gare	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Saint Chamond	42	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Saint Clair les Roches	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Saint Egreve Saint Robert	38	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Saint Etienne Bellevue	42	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Saint Etienne Carnot	42	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Saint Etienne la Terrasse	42	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Saint Germain au mont d'or	69	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé

Saint Gervais Le Fayet	74	SDRA RA	Gare non prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Saint Jean de Maurienne	73	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	6h30 - 20h	Aide Humaine en gare
Saint Julien en Genevois	74	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Saint Marcellin	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Saint Michel Valloire	73	SDRA RA	Double statut halte non prioritaire / gare	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Saint Paul de Varax	01	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Saint Pierre d'Albigny	73	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Saint Priest	69	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Saint Quentin F	69	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Saint Rambert d'Albon	26	SDRA RA	Halte non prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Saint Rambert en B.	01	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Saint Vallier sur Rhône	26	SDRA RA	Halte non prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Saint-Flour - Chaudes-Aigues	15	SDRA AUV	Halte non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
Saint-Germain-des-Fossés	03	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Sallanches	74	SDRA RA	Gare non prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence

Sathonay	69	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
St Etienne Chateaucieux	42	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Tain l'Hermitage	26	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Tarare	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Tassin	69	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Thiers	63	SDRA AUV	Halte prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
Thonon	74	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	6h30 - 20h	Aide Humaine en gare
Tullins	38	SDRA RA	Halte non prioritaire	Pas de service à déployer	-	Service non déployé
Valence TGV	26	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Valence-Ville	26	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Vallon-en-Sully	03	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Veauche St Galmier	42	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Vénissieux	69	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Service non déployé
Vernaison	69	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Vertaizon	63	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence

Vichy	03	SDNA	Gare prioritaire	Accès Plus/Accès TER	1er au dernier train	Aide Humaine en gare
Vic-le-Comte	63	SDRA AUV	Halte non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Taxi
Vic-sur-Cère	15	SDRA AUV	Gare non prioritaire	Accès TER	1er au dernier train	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Vienne	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Vif	38	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Déploiement octobre 2022 (Aide Humaine en gare)
Villars les Dombes	01	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare hors UFR pendant les heures de présence du personnel. Taxi pour UFR et en dehors des heures de présence
Villefranche	69	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Virieu le Grand	01	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi
Voiron	38	SDRA RA	Gare prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Aide humaine en gare tout handicap pendant les heures de présence du personnel. Taxi en dehors des heures de présence
Vonnas	01	SDRA RA	Gare non prioritaire	Service non déployé à fin mai 2022	-	Déploiement octobre 2022 (Taxi)
Voreppe	38	SDRA RA	Halte prioritaire	Accès TER	6h30 - 20h	Taxi



# Comité de suivi du SDA- AD'AP ferroviaire en Auvergne-Rhône-Alpes

17 mai 2022

Bilan de fin période 2 (2019 – 2022)

*Support de présentation*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Déroulé du Comité de suivi

Le contexte de la période 2 de mise en œuvre (mi-2019 à mi-2022)

Des instances de travail SDAP avec les associations

L'assistance sur réservation « Accès TER »

L'information aux voyageurs

La formation des personnels SNCF

Les aménagements d'accessibilité des gares

Conclusion

# Le contexte de la période 2 de mise en œuvre (mi-2019 à mi-2022)

**2020 et 2021 impactées par la crise sanitaire du COVID-19 :**

- Pas de nouvelles gares déployant Accès TER en 2020 (confinement, suspension des formations de personnels, etc.)
- Des retards dans les périodes de travaux d'accessibilité des gares.

**Des instances de travail avec les associations :** groupes de techniques par famille de handicap, visites de terrain

**Des projets innovants au-delà des obligations réglementaires d'accessibilité du SDAP**

- Carnets de voyage adaptés selon les handicaps,
- Balises sonores en gare

**Des expérimentations sur des outils innovants d'aide à la mobilité (Appel à projets Innovation Handicap Région) :** GPS numérique Wizigo (porteur de projet : Gosense)

# Sur les instances de travail avec les associations

## Des groupes techniques par famille de handicap

- **Sur le handicap cognitif** (2019-2021) : carnet de voyage adapté, recommandations pour une signalétique graphique lisible et compréhensible des lignes d'autocars.
- **Sur le handicap visuel** (fin 2020 – actif) : balise sonore en entrée de gares régionales ; livret de sensibilisation transport régional et déficience visuelle ; assistances PMR « Accès TER sur les lignes d'autocars TER

## Des visites de terrain en gare

- Avec les associations, Sandrine Chaix VP action sociale et handicap, et les partenaires du SDAP fer (Etat, SNCF G&C, SNCF Voyageurs TER).
  - 4 mai 2021 / Auvergne : Thiers, Riom-Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand
  - 11 mai 2021 / Rhône-Alpes : Grenoble, Bourgoin-Jallieu, St-Etienne-Châteaucreux
- ➔ Tableau de suivi des actions génériques ou spécifiques de maintenance et de fonctionnalité des équipements d'accessibilité installés dans les gares
- ➔ La Région relai d'information auprès des gestionnaires des espaces publics devant les gares (communes, etc.) sur les aménagements d'accessibilité pour assurer une continuité d'accessibilité avec la gare

# Sur les projets innovants engagés

## Le carnet de voyage adapté aux spécificités cognitives

- Etude de juillet 2020 à août 2021, réalisée avec les associations concernées par le Handicap cognitif, psychique, mental, 20 établissements spécialisés volontaires dans tout Auvergne-Rhône-Alpes, les partenaires transport et la société « 630 Degrés Est ».
- Diffusion publique à partir d'octobre 2021 (conférences, sites Internet, envoi postal groupé Région).
- Carnet directement utilisable par les personnes en situation de handicap, de format de poche discret, écrit en Facile à Lire et à Comprendre (certificat de conformité FALC), imagé comme un album photos.

### → 3 formats disponibles sur Internet

- **Personnalisable** : à constituer soi-même avec un aidant grâce à des catalogues de photos légendées FALC.
- **Prérempli** : pour des personnes plus autonomes mais ayant besoin d'un guide d'usage des transports.
- **Numérique** : consultable en ligne avec des vidéos tutos pour des actions complexes ou stressantes.

→ <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/966/23-le-carnet-de-voyage-nouvel-outil-pour-faciliter-l-accessibilite-des-transports.htm>



# Sur les projets innovants engagés

## (suite)

### Un livret « conseils et sensibilisation pour la mobilité en transport régional avec une déficience visuelle »

- **Production en cours** avec les associations et les partenaires transport, dans le cadre du GT SDAP- Handicap visuel
- **Objectifs :**
  - Faire connaître les réalisations d'accessibilité des transports par train et car régional pour les voyageurs non-voyants ou mal-voyants,
  - Apporter des conseils ou des outils pratiques (numéros de téléphone utiles, applications digitales de suivi d'itinéraires, sites Internet, etc.),
  - Réduire le stress et l'angoisse lors des voyages en connaissant mieux l'évolution du fonctionnement des services de transport par train ou car régional,
  - Fournir des conseils clés à tous les voyageurs et aux agents des services de transport pour plus de bienveillance et d'entraide,
  - Redonner confiance pour voyager en train ou en car en cas de déficience visuelle.
- **Formats envisagés :**
  - Version numérique tout à fait accessible en termes d'usage sur ordinateur, tablette ou smartphone
  - Version imprimable pour tout voyageur et pour les agent des transports

# Sur les projets innovants engagés

## (suite)

### Une nouvelle tarification spécifique régionale pour la personne accompagnant un voyageur en situation de handicap

- La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a énoncé l'obligation de tarifs préférentiels pour l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap.
  - La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé en septembre 2021 la gratuité pour l'accompagnateur et ce tarif est actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
  - Ce tarif concerne tout accompagnant d'une personne en situation de handicap qui dispose :
    - Soit d'une Carte Mobilité inclusion (CMI) sans distinction de mention sur la carte,
    - Soit d'une carte tarifaire régionale Illico Mobilité.
  - Ce tarif porte sur tous les trajets en transport régional par train ou par autocar dans la région : sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes (trains TER et cars TER), sur tous les cars Région Express et les cars Région dans tous les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes et sur la partie française du Léman Express (Annemasse-Genève).
  - Le billet accompagnant pour les trajets en TER (train, car TER) doit être « acheté » sur Internet SNCF TER, ou à un guichet TER ou encore à une billetterie automatique TER (distributeur bleu).
    - Site SNCF TER AURA : rubrique services-contacts/assistance-accessibilité / pavé « billet accompagnant »
    - Lien du formulaire de retrait : [Billet accompagnant de personne en situation de handicap | TER Auvergne-Rhône-Alpes \(sncf.com\)](https://www.ter.augagneurhonealpes.sncf.com/billet-accompagnant-de-personne-en-situation-de-handicap)
  - Pour les trajets en car Région express ou interurbains, il n'y a pas de billet à retirer.
  - Le contrôle se fait auprès de la personne en situation de handicap qui lors du voyage doit montrer son justificatif (carte illico mobilité ou carte d'invalidité ou carte CMI)
- ➔ *Attention, ce billet est distinct du billet accompagnant national SNCF qui concerne les trajets avec des trains nationaux ou internationaux (dont en correspondances (billet vendu sur le site SNCF Connect et sur SNCF TER).*

# L'assistance sur réservation « Accès TER »

## Le déploiement d'Accès TER de mi-2019 à mi-2022

- **Rappel chiffres clés en fin période 1 du SDAP :** 112 gares proposaient Accès TER
- **Avancement au cours de la période 2 du SDAP :**
  - Fin 2019, 1 arrêt déployé : Modane (Savoie)
  - En 2020 : suspension du déploiement en raison de la crise sanitaire
  - En 2021, 3 arrêts déployés : Evian, Sallanches, La Roche sur Foron (Haute-Savoie)
- **Total à mai 2022 : 116 gares proposent Accès TER** soit 83% des gares éligibles.  
De plus, 6 nouvelles gares à venir très bientôt , pour un total de 122 gares Accès TER.

## Programmation pour la période 3 (mi/fin 2022- mi-2025)

- Octobre 2022 : 6 arrêts sont programmés pour proposer Accès TER : Pont de Veyle, Vonnas (dans l'Ain), Jarrie-Vizille, Vif, Pont de Claix (en Isère), Pierrelatte (Drôme).
- 18 arrêts restent à traiter d'ici mi-2025, au rythme de 6 arrêts en moyenne par an.
  - 14 gares non prioritaires avec du personnel en gare : Bonson ; Groisy Thorens La Caille ; Pont-de-Beauvoisin ; St-Julien-En-Genevois ; Brignais ; Charbonnières-Les-Bains ; Ecully ; Feurs ; Sathonay; St-Etienne-Bellevue ; Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; Tassin ; Vénissieux ; Veauche.
  - 4 arrêts à double statut (gare/halte) dans les Alpes : Aime-La-Plagne ; Landry ; Saint-Avre-la-Chambre ; Saint-Michel-de Maurienne -Valloire.

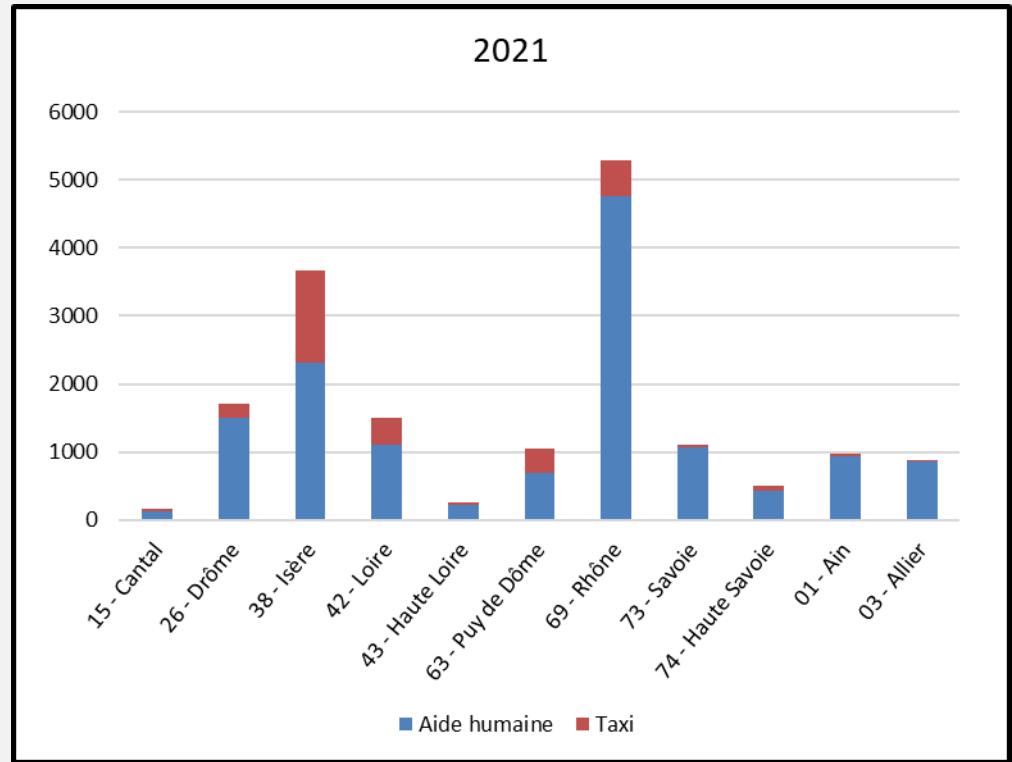
# Les prestations Accès TER réalisées

## Volumes annuels

- Belle hausse en période 2 :
  - 23 400 en 2019
  - **24 100 en 2021**
  - contre 16 400 en 2000
- En moyenne, 87% des prestations sont de l'aide humaine et 13% des trajets sont de la substitution en taxis de gare à gare

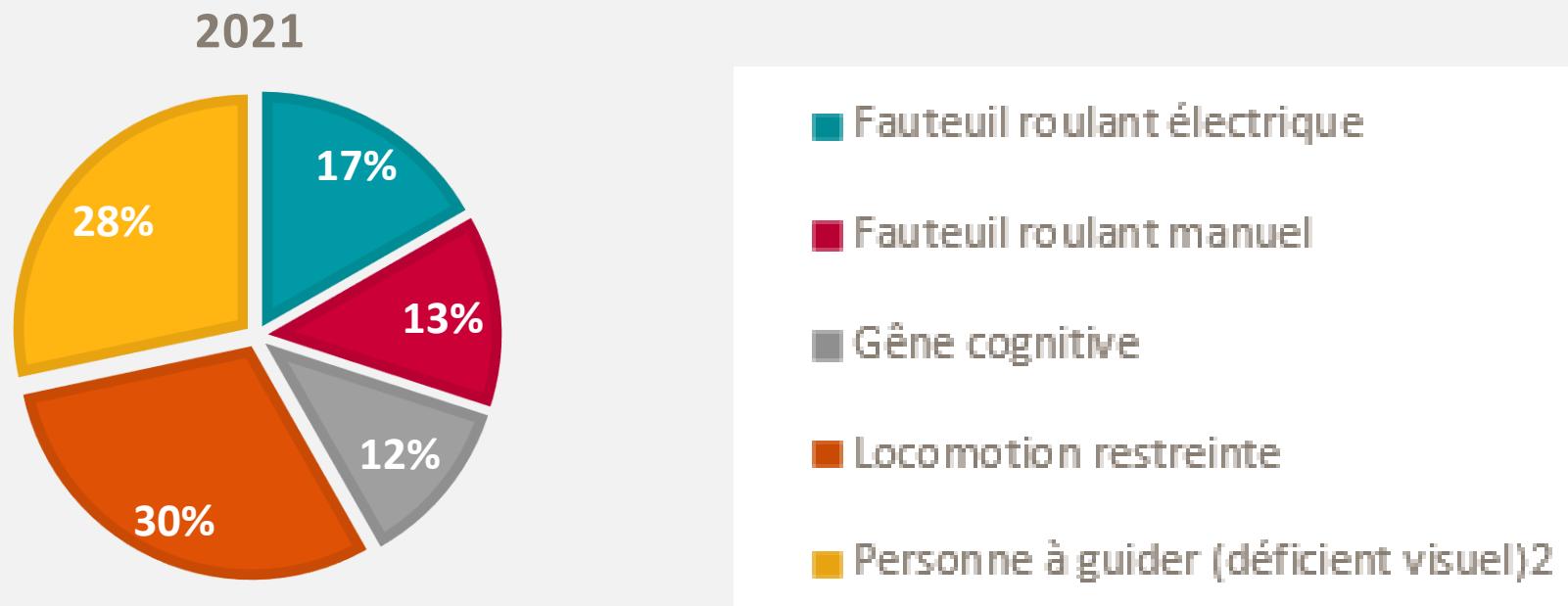
## Répartition par département

- Des prestations dans tous les départements
- En majorité dans le Rhône (+ 5 000 prestations par an) et en Isère (près de 4 000 prestations par an), significatif aussi en Drôme (plus de 1 500 prestations) et dans la Loire (près de 1 500 prestations).



# Les catégories d'assistance de Accès TER

La répartition des prestations Accès TER par catégorie d'assistance est équilibrée entre les grandes familles de handicap



Source : SNCF Voyageurs TER

# Travail sur la qualité de service et la continuité de service de Accès TER

## Enquête de satisfaction en ligne auprès des usagers effectifs ou potentiels, de décembre 2021 à février 2022

- 80 répondants au questionnaire, 59 questionnaires entiers.
- **La connaissance du service** : 55% des répondants connaissaient Accès TER.
- **Les raisons de la non-utilisation du service** : 37% ne connaissent pas le service ; 25% estiment ne pas en avoir besoin ; 8% : service non proposé près de chez elles.
- **La réservation** : le moyen de réservation par téléphone est le plus apprécié (38% réservent par téléphone ; 28% au guichet ; 34% par Internet).
- **Les motifs de satisfaction** : l'accueil et les conseils personnalisés lors de la réservation par téléphone (28% et 21%) ; une très bonne qualité d'accompagnement en gare et une grande gentillesse des téléconseillers et des agents en gare.
- **Les pistes d'amélioration** : 1. continuer à développer l'information pour une meilleure connaissance d'Accès TER par la population ; 2. Simplifier les formalités d'accès à ce service ; 3. Elargir l'offre Accès TER (plus de gares le proposant ; les lignes de cars aussi) ; 4. renforcer le contact humain personnalisé et l'aide en gare.

→ Accès TER ressort comme une service d'assistance essentiel à poursuivre

# Travail sur la qualité de service et la continuité de service de Accès TER (suite)

## Vers une continuité de service Accès TER

- Continuité Accès TER lors des périodes travaux (dessertes en cars TER)
- En été, expérimentation Accès TER dans les cars TER (venant compenser le service ferroviaire allégé l'été)
- Communication sur le site SNCF TER (page Accès TER) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022

# Les sujets à l'étude sur l'assistance Accès TER pour la période 3

## Etude de l'harmonisation des amplitudes horaires de Accès TER dans tout le territoire Auvergne-Rhône-Alpes

- Amplitude unique du 1<sup>er</sup> au dernier train

## Engagement d'une étude de déploiement des mesures de substitution sur les lignes de cars TER

- Priorité aux lignes TER mixtes trains/cars
- Etude nécessaire du cadre de référence à appliquer (SDAP fer ou routier) et des modalités de déploiement, en lien avec les porteurs des SDAP routiers Région

# Les sujets à l'étude sur l'assistance Accès TER pour la période 3 (suite)

## Mise en œuvre du Règlement européen des Droits et Obligations aux Voyageurs (DOV) à partir du 7 juin 2023

- Élargissement du périmètre : des personnes en situation de handicap avec 80% ou plus d'invalidité (PSH) aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- Abaissement du délai de réservation de 48h à 24h

## Suivi du projet de Plateforme / numéro unique pour la réservation des assistances (pilotage SNCF G&C Paris)

- Mise en œuvre pour les assistances sur les offres ferroviaire (1<sup>er</sup> janvier 2024)
- Etude pour intégrer les assistances dans les cars interurbains voire transports urbains (à partir de 2024/2025)

# L'information aux voyageurs

## Un affichage en gare sur l'accueil et l'assistance PMR

- Affiches en entrée de gare ou au guichet dans toutes les gares et haltes avec ACCES TER
- Déploiement en cours dans les haltes sans ACCES TER pour orienter vers la gare la plus proche proposant ACCES TER

## ASSISTANCE VOYAGEUR HANDICAPÉ À VOTRE SERVICE

Dans cette gare un service d'assistance voyageur handicapé est proposé



### Conditions d'utilisation du service

Pour vous aider à voyager, un agent en gare vous accompagne gratuitement jusqu'à votre place dans le train :  
Du lundi au vendredi de h\_\_ à h\_\_  
Samedi et dimanche de h\_\_ à h\_\_

En dehors de ces horaires, l'assistance est proposée sur réservation.

Pour vous garantir ce service, nous vous invitons à le réserver au moins 48h à l'avance auprès d'Accès TER Auvergne-Rhône-Alpes

➤ au 08 01 01 02 02 du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 / le samedi de 8h00 à 13h00

➤ ou en complétant le formulaire en ligne sur [www.ter.sncf.com](http://www.ter.sncf.com)

Se présenter 30 minutes avant le départ du train. Cet accompagnement comprend le portage d'un seul bagage de 15 kg maximum.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, le service pourra vous être refusé.

Pour plus d'informations sur la réservation Accès TER : [www.ter.sncf.com](http://www.ter.sncf.com) rubrique Aide & Contact >

Accessibilité.

Conditions d'accès au service sans réservation : [www.garesetconnexions.sncf](http://www.garesetconnexions.sncf)

Rubrique « Services aux clients - A vos côtés »



#### Les données personnelles

Les données recueillies dans le cadre du service d'assistance aux voyageurs handicapés et à mobilité réduite sont destinées au SNCF Mobilités pour leur exploitation et leur traitement. Elles ont pour finalité de permettre la bonne réalisation de ce service et ne sont communiquées qu'aux destinataires suivants en fonction de leurs habilitations : SNCF, SNCF Mobilités, leurs prestataires et les établissements ferroviaires. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement ainsi que d'un droit à la portabilité.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à :

[www.garesetconnexions.sncf/](http://www.garesetconnexions.sncf/)



#### Service en gare :

Une question ou un avis sur le gare ?  
Rendez-vous sur le site :  
[www.garesetconnexions.sncf](http://www.garesetconnexions.sncf), rubrique « Besoin d'aide » et sur l'application « En gare »



#### Vidéoprotection

Pour votre sécurité, cet espace est équipé d'un système de vidéoprotection.



#### Bagages

Pour votre sécurité, ne laissez pas vos bagages sans surveillance.



Il est interdit de fumer et de vapoter  
dans l'ensemble de la gare.



Cette gare est équipée d'un défibrillateur.  
Le DAE est situé près du point d'information  
face à la voie 15.



Soyons attentifs et solidaires.  
Laissons la priorité aux personnes handicapées.  
(art. 65 de la loi du 11 février 2005).



## Une plateforme numérique participative dédiée à l'accessibilité

- Accessibilité de l'information (Accessibilité numérique, lisibilité, ...)
- Consultation citoyenne fin 2020, enquête satisfaction début 2022, boîte à idées
- Actualités, documents, supports et comptes-rendus de réunion
- Deux pages numériques sur l'accessibilité :
  - une page publique : <https://www.civocracy.org/auvergne-rhone-alpes/transporthandicap>
  - Une page ressources partenaires SDAP privée (sur inscription) : <https://www.civocracy.org/auvergne-rhone-alpes/ressources-partenaires-aura>

## Une signalétique des lignes régionales d'autocars lisible et compréhensible (page 1/2)

- Réalisation 2020-2021 avec les associations et les partenaires transport, dans le cadre du GT SDAP - handicap cognitif, conjointement au carnet de voyage adapté, avec le prestataire « 630 Degrés Est »
- Production de la tête des poteaux d'information aux arrêts de car régionaux, avec application de recommandations d'accessibilité pour une information lisible et compréhensible ➔ déploiement de ces nouveaux poteaux dans tout Auvergne-Rhône-Alpes depuis l'automne 2021

Tête de poteau  
d'arrêt



# L'information aux voyageurs (suite)

## Une signalétique des lignes régionales d'autocars lisible et compréhensible (page 2/2)

Des recommandations graphiques pour d'autres supports d'information aux voyageurs plus faciles à lire et à comprendre, harmonisées avec des symboles communs pour les différents supports et charte graphique des cars Région : **utiles aussi pour le transport ferroviaire**

#### Affichage spécifique à l'arrêt Recommandations : liste des arrêts

Actions à faire	
	<p>Je vérifie que le numéro de la ligne et la destination de mon car sont écrits sur le poteau d'arrêt.</p>
	<p>Je fais signe au chauffeur pour qu'il s'arrête.</p>
	<p>Si la destination sur le poteau d'arrêt n'est pas sur mon trajet, je vais à l'arrêt de l'autre côté de la route.</p>
	<p>Lorsque je monte, je dis le nom de l'arrêt d'arrivée au chauffeur.</p>
 Arrêt de car	 Horaires
 Ligne de car	 Perturbations
 Destination du car	 Travaux sur la ligne de car
 Ville	 Vous êtes ici

Y63 ➔ LE GRAND-BORNAND	
ANNECY-LE-VIEUX	Bergeronnette
DINGY-SAINT-CLAIR	Glandon
DINGY-SAINT-CLAIR	Village
DINGY-SAINT-CLAIR	Provenat
DINGY-SAINT-CLAIR	Chessesenay
LA BALME-DE-THUY	Charvex
LA BALME-DE-THUY	Salignon
LA BALME-DE-THUY	Chef Lieu
THONES	Morette
THONES	Thuy
THONES	Les Perrasses
THONES	Saint-Joseph
THONES	Gare routière
THONES	La Vacherie
LES VILLARDS-SUR-THONES	Luidefour
LES VILLARDS-SUR-THONES	Les Perrils
LES VILLARDS-SUR-THONES	La Villaz
LES VILLARDS-SUR-THONES	Le Bourgeal
LES VILLARDS-SUR-THONES	Forgeassoud
SAINTE-JEAN-DE-SIXT	Chef Lieu
LA CLUSAZ	Gare routière
LE GRAND-BORNAND	Gare routière

## **Recommandations : Fiches horaire**

# La formation des personnels SNCF

- **88 % des agents en contact avec les voyageurs sont formés, soit plus de 1650 personnes** (*source SNCF Voyageurs-TER, décembre 2021*)
- En progression : 88% à fin 2021 contre 77% à fin 2018.
- Démarche mise en œuvre par SNCF Voyageurs – TER pour atteindre 100% d'agents formés dans les délais du SDAP.

	Nombre d'agents restant à former	% d'agents formés
Total des agents en contact avec les voyageurs	205	<b>88 %</b>
- Agents en gare (Escale / vente)	205	<b>80 %</b>
- Agents dans les trains	0	<b>100%</b>

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Les gares rendues accessibles en période 2 (fin 2019 à mi-2022)

- 11 gares rendues accessibles : 8 gares régionales et 3 gares nationales

- **8 gares régionales :**

Ambérieu-en-Bugey (Ain)

Annemasse (Haute-Savoie)

Aurillac (Cantal)

Bourgoin-Jallieu (Isère)

Brassac-les-Mines ( Puy-de-Dôme)

Tain-l'Hermitage-Tournon (Drôme)

Tarare (Rhône)

Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)

- **3 gares nationales :**

Annecy ( Haute-Savoie)

Grenoble (Isère)

Moulins-sur-Allier (Allier)

## Total des gares prioritaires traitées à date de mai 2022

47 gares, soit 57% des 82 gares prioritaires en Auvergne-Rhône-Alpes  
(33 gares régionales et 14 gares nationales)

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Les 33 Gares Prioritaires Régionales accessibles

Tableaux des gares rendues accessibles

<b>8 Gares régionales rendues accessibles durant la période 2 (mi-2019 à mi-2022)</b>
Ambérieu-en-Bugey
Annemasse
Aurillac
Bourgoin-Jallieu
Brassac-les-Mines
Tain-L'hermitage-Tournon
Tarare
Thonon-les-Bains

<b>25 Gares régionales rendues accessibles durant la période 1 ((mi-2016 à mi-2019))</b>
Brioude
Cluses
Echirolles
Firminy
Givors-Ville
Grenoble-Universités-Gières
La Tour-du-Pin
Lyon-Gorge-de-Loup
Lyon-Jean-Macé
Lyon-Saint-Paul
Moirans
Montluel
Neussargues
Pontcharra-sur-Bréda-Allevard
Riom-Châtel-Guyon
Rive-de-Gier
Roanne
Romans - Bourg-de-Péage
Saint-Chamond
Saint-Marcellin
Thiers
Vienne
Villars-les-Dombes
Villefranche-sur-Saône
Voiron

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Les 14 Gares Prioritaires Nationales accessibles

Tableaux des gares rendues accessibles

<b>3 Gares nationales rendues accessibles durant la période 2 (mi-2019 à mi-2022)</b>
Annecy
Grenoble
Moulins-sur-Allier

<b>11 Gares nationales rendues accessibles durant la période 1 (mi-2016 à mi-2019)</b>
Bellegarde
Bourg-en-Bresse
Clermont-Ferrand
Lyon-Part-Dieu
Lyon-Perrache
Lyon-Saint-Exupéry-TGV
Montélimar
Saint-Étienne Châteaucreux
Valence TGV Rhône-Alpes Sud
Valence Ville
Vichy

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Exemples de gares rendues accessibles (photos)

Travaux sur les  
quais – gare  
d'Aurillac  
*(Cantal)*



Quais rénovés  
mis en  
accessibilité –  
gare d'Aurillac  
*(Cantal)*



# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Exemples de gares rendues accessibles (photos)

Gare de Brassac-les-Mines  
(Puy-de-Dôme)



Gare de Moulins-sur-Allier (Allier)



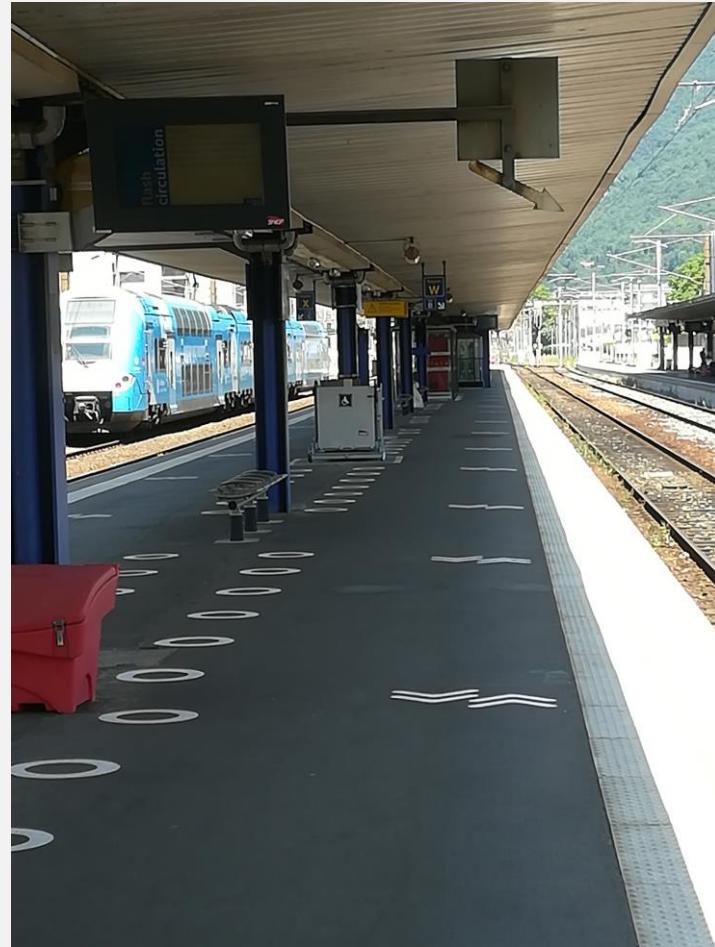
# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Exemples de gares rendues accessibles (photos)

Gare de Bourgoin-Jallieu  
(Isère)



Gare de Grenoble (Isère) quais B et C



# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Exemples de gares rendues accessibles (photos)

Gare de Tarare - Construction d'une passerelle accessible d'accès aux quais (Rhône)



# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Exemples de gares rendues accessibles (photos)

Le « comptoir TER » en Gare de Valence ville (Drôme)



Bandes de guidage  
jusqu'à la porte  
menant aux quais et  
ascenseur sur un  
quai en Gare de  
Valence ville  
(Drôme)



# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Les gares en cours d'étude ou de travaux

- **5 gares sont en cours de travaux ou vont l'être de façon imminente**  
Moûtiers (*gare nationale, Savoie*),  
Chambéry (*gare nationale, Savoie*)  
Issoire (*gare régionale, Puy-de-Dôme*)  
Montluçon (*gare nationale, Allier*)  
Le-Puy-en-Velay (*gare régionale, Haute-Loire*).
- **14 gares font l'objet d'études en ce moment pour leur mise en accessibilité**  
Belleville-sur-Saône (*Rhône*), Rives (*Isère*), Le-Péage-de-Roussillon (*Isère*), Lyon-Vaise (*Rhône*), Meximieux (*Ain*), Montmélian (*Savoie*), Rumilly (*Haute-Savoie*), Saint-Clair-les-Roches (*Isère*), Chamonix (*Haute-Savoie*), Chedde (*Haute-Savoie*), La Verpillière (*Isère*), L'Arbresle (*Rhône*), Machilly (*Haute-Savoie*), St-Etienne-la-Terrasse (*Loire*).

## Les gares devant entrer en phase d'étude à fin 2022 ou début 2023 (période 3 SDAP fer)

Aix-les-Bains (Savoie, gare nationale), Die (Drôme), Monestier-de-Clermont (Isère), Bourg-St-Maurice (Savoie, gare nationale).

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Les engagements financiers pour l'aménagement des gares

- **63 millions d'euros engagés en période 2**

→ Déclinaison par département sur les périmètres Auvergne et Rhône-Alpes

Départements – périmètre Rhône-Alpes	Montants financiers (euros)
Ain	7 200 000
Drôme	4 720 000
Isère	2 756 000
Rhône	12 822 176
Savoie	18 635 000
Haute-Savoie	2 380 371
<b>TOTAL</b>	<b>48 513 547</b>

Départements – périmètre Auvergne	Montants financiers (euros)
Allier	9 318 000
Haute-Loire	1 830 000
Puy-de-Dôme	3 309 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 457 000</b>

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Les gares classées prioritaires ou complémentaires restantes (études non engagées)

- Die (Drôme),
- Lamure-sur-Azergues (Rhône),
- Monestier de Clermont (Isère),
- Albertville (Savoie),
- Bourge-St-Maurice (Savoie),
- Aiguebelle (Savoie),
- Crest (Drôme),
- Saint-Rambert-en-Bugey (Ain),
- Vernaison (Rhône),
- Virieu-le-Grand-Belley (Ain),
- Montbrison (Loire) gare classée complémentaire au SDAP régional,
- Oyonnax (Ain) gare classée complémentaire au SDAP régional.

**A noter :** L'accessibilité de la gare de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) est traitée dans le cadre du grand projet d'infrastructures transeuropéen « Lyon-Turin »

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Un suivi continu de la fonctionnalité des équipements d'accessibilité dans les gares

- Un suivi de la fonctionnalité des ascenseurs en gare sous gestion SNCF :
  - Partage régulier Région – SNCF
  - Déploiement de capteurs de détection automatique de panne sur tous les ascenseurs (et les escalateurs) des gares SNCF de la région
  - Développement d'un outil de suivi automatique en temps réel de la fonctionnalité de tous les équipements électroniques dans les gares , par SNCF gares & connexions

## Des visites en gare de suivi de projets PEM

- dans le cadre de projets d'aménagement des pôles d'échange multimodaux (pose de bandes de guidage, pose de balises sonores)

# Les aménagements d'accessibilité des gares

## Engagement d'un nouveau dispositif : balises sonores en entrée de gares

- Projet engagé à la demande des associations participant au GT SDAP – handicap visuel
- Installation d'une balise sonore à l'entrée principale de toutes les gares régionales (en extérieur)
- Définition des messages délivrés par les balises et des emplacements précis des balises avec les associations (visites en gare prévues par SNCF G&C)
- Conventionnement Région – SNCF sur 4 ans dans le cadre du Plan d'Actions Investissements en gare
- Présentation au vote de l'assemblée régionale à la commission permanente du 30 juin 2022
- Chiffres clés : 31 gares équipées aujourd'hui ; 309 gares à traiter
- Listes de gares à traiter par année :
  - 53 gares prévues en année 1 (gares régionales classées prioritaires au SDAP)
  - 51 gares prévues en année 2 (gares proposant l'assistance Accès TER et gares nationales)
  - Les autres gares à traiter en années 3 et 4.

# Conclusion

## Rédaction et envoi du bilan en Préfecture

Le bilan de la période 2 sera composé des éléments suivants :

- Support du comité de suivi SDAP
- Compte-rendu du comité de suivi SDAP
- Avis émis par les associations
- Exposé du contexte d'avancement sur la période 2
- Documents annexes (cartographies, courriers, ...)

Le bilan sera envoyé par la Région en Préfecture du Rhône et à toutes les préfectures de département avant la fin de l'année 2022.

Le bilan sera également mis en ligne sur la page Transport du site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (nouveau site « La Région vous transporte »).

## La poursuite des chantiers de mise en accessibilité des transports régionaux

Les partenaires du SDAP feront poursuivent la mise en œuvre des engagements sur le périodes 3.

Les SDAP sur les transports routiers interurbains (lignes autocars régionales) sont pilotés par la Région, direction des Transports interurbains et scolaires (hors Rhône, piloté par Sytral Mobilités).

Ils sont en cours de mise en œuvre et se terminent pour certains d'entre eux (Allier, Ain).

# Merci pour votre attention



# Annexes

## Comité de suivi SDAP fer

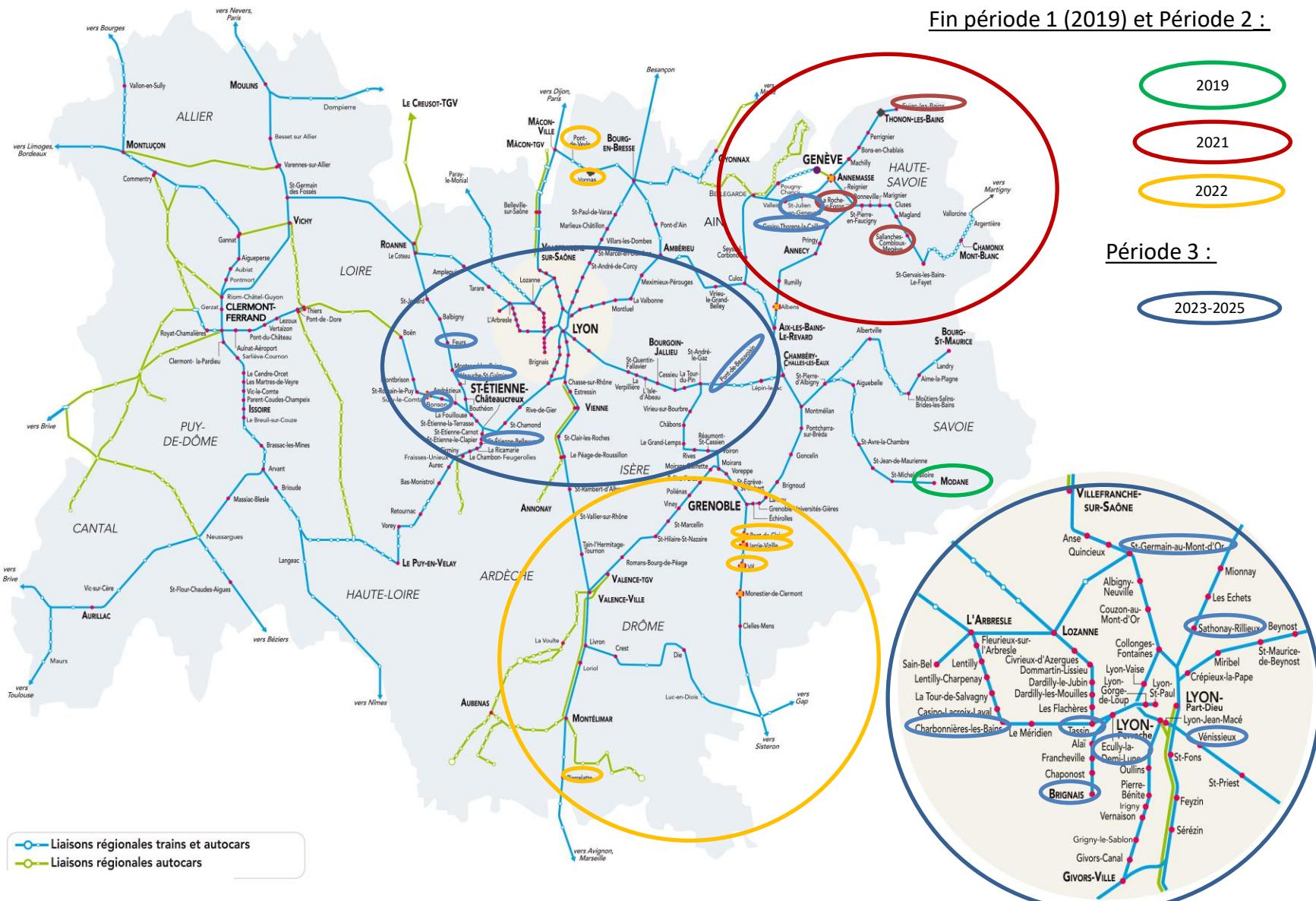
17 mai 2022

Et

## Bilan d'avancement de la période 2



## Déploiement de Accès TER en période 2 (2019-2022) et perspectives pour la période 3





Exemple  
d'affiche en  
gare sur  
l'assistance  
voyageur  
handicapé

# INFORMATION À VOTRE SERVICE

Du lundi au samedi de 6h35 à 19h40,  
Dimanche et fêtes de 6h45 à 19h40



## Information et renseignement

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à préparer vos voyages (renseignements horaires) et obtenir toute information sur les services de la gare.



## Assistance voyageur handicapé

Pour vous aider à voyager, un agent en gare vous accompagne gratuitement jusqu'à votre place dans le train.

Pour vous garantir ce service, nous vous invitons à le réserver lors de l'achat de votre titre de transport au moins 48h à l'avance et de vous présenter 30 minutes avant le départ de votre train.

Cet accompagnement comprend le portage d'un seul bagage de 15 kg maximum. Aucun autre portage de bagage ne pourra être assuré.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, le service pourra vous être refusé.

Vous pouvez également réserver cette assistance auprès du Centre de Réservation TER Auvergne-Rhône-Alpes au 09 69 32 21 41, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 et consulter le site [www.ter.sncf.com](http://www.ter.sncf.com) pour plus d'informations.



**Mieux comprendre, mieux agir,**  
Les femmes enceintes, les personnes handicapées ou à mobilité réduite sont prioritaires.  
Merci de leur céder la place. (article 66 de la loi du 11 février 2005).



**Les données personnelles** recueillies dans le cadre du service d'assistance aux voyageurs handicapés et à mobilité réduite sont traitées par SNCF Mobilités en sa qualité de Responsable du traitement.  
Elles ont pour finalité de permettre la bonne réalisation de ce service.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en vous adressant à : « SNCF Gares & Connexions - Direction des Services et des Opérations - 16 Avenue d'Ivry - 75013 PARIS »



**Responsable de la gare**  
Monsieur le Directeur de gare est à votre disposition pour tout renseignement concernant la gare.  
Merci d'adresser un courrier à : Monsieur le Directeur de gare, gare de La Tour du Pin,  
ou de télécharger le formulaire « contactez-nous » sur le site : [www.gares-sncf.com](http://www.gares-sncf.com)



## Nature des aménagements d'accessibilité en gares

- Rehaussement des quais à 55 cm,
- Bande d'éveil à la vigilance,
- Ascenseurs ou rampes d'accès aux quais, avec le cas échéant construction d'une passerelle ou d'un souterrain,
- Contrastes de couleurs, messages vocaux, éclairages,
- Guichets adaptés,
- Portes aux normes d'accessibilité (automatiques ou manuelles),
- Signalétique,
- Détection du mobilier,
- Boucle à induction magnétique.



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

## Liste des arrêts ferroviaires prioritaires et complémentaires SDAP en Auvergne-Rhône-Alpes

Total gares <span style="color: blue;">★</span>		82
gares régionales (62)		gares nationales (20)
Aiguebelle	Oyonnax	Aix-les-Bains le Revard
Ambérieu-en-Bugey	Pontcharra-sur-Bréda-Allevard	Albertville
Annemasse	Rive-de-Gier	Annecy
Balbigny	Rives	Bellegarde
Belleville-sur-Saône	Roanne	Bourg-en-Bresse
Bourgoin-Jallieu	Romans - Bourg-de-Péage	Bourg-Saint-Maurice
Chamonix-Mont-Blanc	Rumilly	Chambéry - Challes-les-Eaux
Chedde	Saint-Chamond	Grenoble
Cluses	Saint-Clair-les-Roches	Lyon-Part-Dieu
Crest	Saint-Étienne La Terrasse	Lyon-Perrache
Die	Saint-Jean-de-Maurienne	Lyon-Saint-Exupéry-TGV
Echirolles	Saint-Marcellin	Montélimar
Firminy	Saint-Paul-de-Varax	Moûtiers-Salins-Brides-les-Bains
Givors-Ville	Saint-Rambert-en-Bugey	Saint-Étienne Châteaucreux
Grenoble-Universités-Gières	Tain-l'Hermitage - Tournon	Valence TGV Rhône-Alpes Sud
La Tour-du-Pin	Tarare	Valence Ville
La Verpillière	Thonon-les-Bains	Clermont-Ferrand
Lamure-sur-Azergues	Vernaison	Montluçon
L'Arbresle	Vienne	Moulins-sur-Allier
Le Péage-de-Roussillon	Villars-les-Dombes	Vichy
Lyon-Gorge-de-Loup	Villefranche-sur-Saône	
Lyon-Jean-Macé	Virieu-le-Grand - Belley	
Lyon-Saint-Paul	Voiron	
Lyon-Vaise	Aurillac	
Machilly	Brassac-les-Mines	
Meximieux-Pérouges	Brioude	
Moirans	Issoire	
Monestier-de -Clermont	Le Puy-en-Velay	
Montbrison	Neussargues	
Montluel	Riom-Chatel-Guyon	
Montmélian	Thiers	



La gare prioritaire Le Mont Dore a fermé en avril 2016. Elle n'est plus comptabilisée dans la liste des gares prioritaires.



Gares prioritaires en critère 1 SDAP (59)		Gares prioritaires en critère 2 SDAP (12)	Gares prioritaires en critère 3 SDAP (8)	Gares complémentaires (3)
Aix-les-Bains le Revard	Meximieux-Pérouges	Aiguebelle	Aurillac	Firminy
Albertville	Moirans	Balbigny	Brioude	Montbrison
Ambérieu-en-Bugey	Montélimar	Brassac-les-Mines	Die	Oyonnax
Annecy	Montluçon	Chedde	Lamure-sur-Azergues	
Annemasse	Montluel	Crest	Le Puy-en-Velay	
Bellegarde	Montmelian	Machilly	Monestier-de -Clermont	
Belleville-sur-Saône	Moulins-sur-Allier	Neussargues	Saint-Jean-de-Maurienne	
Bourg-en-Bresse	Moûtiers-Salins-Brides-les-Bains	Saint-Étienne La Terrasse	Thiers	
Bourgoin-Jallieu	Pontcharra-sur-Bréda-Allevard	Saint-Paul-de-Varax		
Bourg-Saint-Maurice	Riom-Châtel-Guyon	Saint-Rambert-en-Bugey		
Chambéry - Challes-les-Eaux	Rive-de-Gier	Vernaison		
Chamonix-Mont-Blanc	Rives	Virieu-le-Grand - Belley		
Clermont-Ferrand	Roanne			
Cluses	Romans - Bourg-de-Péage			
Echirolles	Rumilly			
Givors-Ville	Saint-Chamond			
Grenoble	Saint-Clair-les-Roches			
Grenoble-Universités-Gières	Saint-Étienne Châteaucreux			
Issoire	Saint-Marcellin			
La Tour-du-Pin	Tain-l'Hermitage - Tournon			
La Verpillière	Tarare			
L'Arbresle	Thonon-les-Bains			
Le Péage-de-Roussillon	Valence TGV Rhône-Alpes Sud			
Lyon-Gorge-de-Loup	Valence Ville			
Lyon-Jean-Macé	Vichy			
Lyon-Part-Dieu	Vienne			
Lyon-Perrache	Villars-les-Dombes			
Lyon-Saint-Exupéry-TGV (GN sans TER)	Villefranche-sur-Saône			
Lyon-Saint-Paul	Voiron			
Lyon-Vaise				



## Critères SDAP des points d'arrêts ferroviaires en Auvergne - Rhône-Alpes

### Schéma Directeur d'Accessibilité - agenda d'accessibilité programmée



#### Typologie SDAP des arrêts ferroviaires :

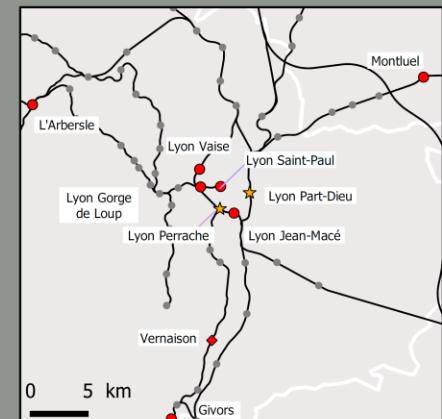
- Arrêt ferroviaire prioritaire SDAP critère 1 : fréquentation à 1000 voyageurs / jour ou plus (chiffres SNCF 2012/2013)
- ◆ Arrêt ferroviaire prioritaire SDAP critère 2 : proximité d'un établissement spécialisé à 200 mètres
- Arrêt ferroviaire prioritaire SDAP critère 3 : maillage territorial (un arrêt accessible à 50 km)
- ▲ Arrêt ferroviaire complémentaire SDAP : inscrit à l'initiative de la Région (continuité du SDA 2008) ou de l'Etat
- △ Arrêt ferroviaire supplémentaire : en lien avec un projet local à l'initiative des communes concernées
- ★ Arrêt ferroviaire prioritaire relevant du SDAP national (chef de file Etat)
- Arrêt ferroviaire non prioritaire : pas d'obligation réglementaire de mise en accessibilité
- Voie ferrée avec desserte TER

0 10 20 km

sources :  
- BDCarto® ©IGN 2016  
- données SDAP Région Auvergne - Rhône-Alpes

réalisation : C. MARMOND (Région AURA/DT) 25/03/2019  
Mise à jour : 8-10-2019

Y:\DT\DA11\CONTRATS PERFORMANCE\3-DONNEES CARTO\0-PRODUCTION\1\_demandes diverses\2019\03\_GP\_SDAP\typologie\_gares



## COMITE DE SUIVI DU SDAP REGIONAL

Réunion de bilan de fin de période 2 du SDAP ferroviaire

17 MAI 2022

Réunion présidée par Madame Sandrine CHAIX, Vice-Présidente déléguée à l'action sociale et au handicap

Lieux : Hôtels de Région et antenne régionale de Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble

Participants : liste complète en fin de compte-rendu

Représentants des associations PMR référentes pour le suivi du SDAP régional

Partenaires du SDAP régional : SNCF, Etat, Région

Société EX-AEQUO traduction en langue des Signes

Lien de connexion Microsoft Teams avec sous-titrage de la parole

Rédacteur : Sandrine DURAND

### Table des matières

<b>Introduction.....</b>	2
<b>I. Le contexte et les innovations.....</b>	2
<b>II. Les services aux voyageurs .....</b>	2
II-A. Les mesures d'assistance Accès TER.....	2
II-B. L'information voyageurs.....	3
II-C. La formation des personnels à l'accessibilité PMR.....	3
<b>III. L'avancement sur les aménagements d'accessibilité des gares .....</b>	4
III-A. Le suivi des engagements pris dans les SDAP fer .....	4
III-B. Les ascenseurs en gare .....	4
III-C. Les travaux demandés lors des visites de gares de mai 2021 .....	5
<b>IV. Observations sur l'accessibilité PMR de la logistique de réunion dans le cadre de dispositifs comme le SDAP .....</b>	6
<b>V. Avis des associations sur le bilan SDAP.....</b>	6
<b>VI. Conclusion .....</b>	7
<b>VII. Liste des participants au comité de suivi SDAP fer du 17 05 2022.....</b>	8

# Introduction

L'ordre du jour de la réunion est la présentation du bilan de la période 2 de mise en œuvre du schéma directeur-agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP ou « SDAP ») ferroviaire régional. Le comité de suivi du SDAP porte uniquement sur le volet ferroviaire du SDAP régional.

Le comité de suivi SDAP est présidé par Madame Sandrine CHAIX, VP déléguée à l'action sociale et au handicap. Remerciements à toutes et tous les participants d'être présents à cette réunion du comité de suivi du SDAP fer et d'avoir été très investis dans le suivi de la mise en œuvre du SDAP et dans certains projets au cours des trois dernières années.

Le contexte de ces 3 années et le contexte actuel sont difficiles : avec la crise sanitaire et la crise économique actuelle, des impacts financiers sur les investissements et les coûts de travaux en gare sont effectifs et importants. La Région et ses partenaires SDAP sont donc très vigilants sur l'aspect financier.

Le Vice-Président délégué au transport Frédéric Aguilera suit également de très près tout ce qu'il se fait en matière d'accessibilité PMR, dans la région mais aussi aux niveaux national et européen avec des projets nationaux et des règlements européens impactant.

Le bilan d'avancement sur la période 2 de mi-2019 à mi-2022 est exposé par Madame Durand cheffe de projet de l'accessibilité des transports régionaux de voyageurs à la Région Auvergne Rhône-Alpes, direction des mobilités.

## I. Le contexte et les innovations

La période 2 mi-2019 – mi-2022 a été marquée par la crise sanitaire et plusieurs confinements. Cela a pu impacter le rythme de réalisation des phases travaux et a impacté également les sessions de formations des agents notamment pour le déploiement des assistance PMR en gare. La crise sanitaire a également impacté la gouvernance du suivi du SDAP fer en ne permettant pas de réunir le comité de suivi SDAP en 2020 et en 2021.

La période 2 se caractérise par des instances de travail avec les associations tels que deux groupes de travail thématiques : GT Handicap cognitif et GT Handicap visuel ainsi que par le développement de projets opérationnels innovants allant au-delà des obligations et engagements du SDAP et qui sont versés au bilan.

Les associations saluent les projets innovants développés : le carnet d voyage adapté pour le handicap cognitif, le livret de sensibilisation sur la mobilité et le handicap visuel.

Il est souligné toutefois des difficultés sur des dispositifs essentiels d'usage des transports collectifs et non-inscrits dans les composantes obligatoires des SDAP : l'achat des titres et la billettique notamment. Les associations précisent qu'il est difficile pour les malvoyants ou non-voyants d'utiliser les valideurs Oùra, car ils ne sont pas sonorisés. SNCF TER indique que la prochaine génération de valideurs OUR sera sonorisée.

Le sujet des chiens guide dans les transports collectifs serait aussi à investir, sous l'angle des modalités d'usage. Il faudrait par exemple prévoir une réservation pour les chiens guide afin d'avoir de la place pour les chiens (en même temps que réservation d'une place pour les TG V ou d'une assistance PMR Accès TER).

## II. Les services aux voyageurs

### II-A. Les mesures d'assistance Accès TER

Les associations soulignent l'importance de développer aussi les mesures de substitution Accès TER (assistance en gare ou transport par taxi adapté de gare à gare) sur les dessertes par autocars TER. La continuité de service entre les dessertes en trains TER et celles en car TER est essentielle.

En situation perturbée, la question est posée si les cars de substitution sont bien tous aménagés pour tous les types de handicap ? SNCF TER indique que les cars sont tous accessibles en situation normale, mais qu'en cas de situation perturbée, ce n'est pas certain. En revanche, si le voyage fait l'objet d'une réservation Accès TER, une assistance par taxi est systématiquement assurée.

La question sur l'acceptation des fauteuils électriques dans les assistances Accès TER. SNCF TER et SNCF G&C confirment que les personnes en fauteuil roulant électriques sont bien acceptées dans les assistances Accès TER (et les taxis sont adaptés pour ces fauteuils également).

## II-B. L'information voyageurs

Le carnet de voyage adapté pour le handicap cognitif a été salué comme une avancée certaine, pour aller vers plus d'autonomie. Ce carnet concerne les personnes avec des spécificités cognitives, il ne concerne pas l'ensemble des handicaps. Ainsi certains conseils donnés dans le carnet ne peuvent être adaptés pour les personnes malvoyantes (savoir où se situent les arrêts de cars, faire signe au chauffeur).

Il est donc rappelé qu'il est nécessaire que les arrêts soient équipés de balises sonores, en tous cas les grands arrêts de cars en secteur denses de type urbains ou périurbains, où des correspondances peuvent être faites avec des transports urbains et où une signalétique routière avec des feux tricolores par exemple existent à proximité et peuvent aussi être sonorisés. La Région souligne qu'elle a récupéré récemment la compétence des transports interurbains et scolaires et qu'un travail d'homogénéisation des services par autocars est en cours sur l'ensemble du territoire régional. Certains réseaux départementaux sont plus en avance que d'autres, l'Allier ou l'Ain par exemple, dans la mise en œuvre des SDAP routiers.

Concernant le projet réalisé sur la signalétique graphique des lignes autocars des remarques sont apportées. Le graphisme utilisé pour la signalétique des lignes régionales d'autocar n'est pas entièrement accessible d'après les supports montrés dans la réunion : les contrastes de couleurs sont trop clairs avec le bleu vif, et l'absence de flèches DIN est souligné. La Région précise que le graphisme a été travaillé avec un prestataire qui a utilisé la norme AFNOR d'accessibilité et avec les associations comme l'ADAPEI qui ont validé les choix réalisés y compris les graphismes des pictogrammes utilisés.

La plateforme numérique d'information Région-Civocracy (page « Transport & Handicap » et page « Ressources partenaires SDAP ») a été saluée comme intéressante pour trouver beaucoup d'informations sur l'accessibilité PMR des transports régionaux (Mr Casati, CARPA).

La signalétique des offres régionales a connu une avancée avec le travail sur les recommandations pour une signalétique graphique plus lisible et compréhensible des lignes autocars. Un travail est attendu aussi sur l'accessibilité de la signalétique pour les personnes non-voyantes et pour les offres ferroviaires. Le sujet des balises sonores aux arrêts de cars a été souligné et l'exemple des bornes « Visulis » déployées sur les arrêts de bus par Sytral Mobilités a été cité. Les bornes « Visulis » apportent un doublement audio de la signalétique écrite en temps réel diffusée aux arrêts de bus / tramway. Ces bornes permettent à la fois la localisation audio de l'arrêt et la sonorisation de l'information à l'arrêt.

Les affichages dans les gares et à l'extérieur des gares concernant l'accueil des personnes en situation de handicap et les services d'assistance sur réservation dispensés (Accès TER et/ou Accès PLUS) est réalisé par SNCF Gares & Connexions. Le déploiement de ces affichages est bien avancé et va se terminer prochainement. Il reste en particulier les affichages dans les haltes ferroviaires (arrêts sans personnel d'accueil et sans guichet) qui ne sont pas classées prioritaires au SDAP. Ces affichages indiqueront les gares encadrantes les plus proches qui proposent une assistance Accès TER.

## II-C. La formation des personnels à l'accessibilité PMR

La question de la formation du personnel SNCF a été abordée. L'AVH 63 a interrogé si la formation des agents SNCF est réalisée avec l'aide des associations et si elle tient compte des spécificités régionales ?

Le CARPA souligne qu'il propose une section Carpa access de formation avec agrément.

SNCF TER rappelle que tous les agents sont formés aux handicaps et à l'accompagnement au cours d'une journée entière de formation avec une partie théorique et une séquence pratique sur l'accompagnement. Les programmes de formation SNCF sont réalisés en collaboration avec les associations qui siègent au comité consultatif national de SNCF. Elles se composent d'un socle national de formation mais les formations sont dispensées localement, avec des intervenants locaux qui enrichissent le socle national de la formation avec les spécificités locales (ex : carnet de voyage adapté aux handicaps cognitifs).

La programmation des rappels des formations SNCF est prévu, afin d'intégrer les grands changements à venir et être prêts pour le 7 juin 2023 date à laquelle les assistances Accès TER seront ouvertes sur réservation seulement 24 heures à l'avance et à toute personne avec une mobilité réduite (donc tous handicaps), même occasionnelle, et non plus aux seules personnes avec une invalidité à 80% ou plus.

L'AVH 69 précise que les associations locales n'ont pas forcément du temps pour intervenir dans ces formations et que les informations importantes sont remontées dans leurs instances nationales pour les transférer au comité consultatif national de SNCF.

### III. L'avancement sur les aménagements d'accessibilité des gares

La mise en accessibilité des gares au cours de la période 2 est exposée.

Des questions sont posées sur le suivi des engagements SDAP.

#### III-A. Le suivi des engagements pris dans les SDAP fer

Les participants souhaitent connaitre l'avancement du SDAP par rapport aux engagements pris. La Région indique que les aménagements réalisés dans les gares répondent à la norme définie par les spécifications techniques d'interopérabilité du système ferroviaire, la STI PMR, qui est définie à l'échelle européenne.

Les réalisations SDAP sont bien l'application des engagements pris dans les SDAP régionaux votés en 2015. Le niveau d'avancement en fin de période 2 est légèrement en retard sur les aménagements des gares prévus pour tenir le délai réglementaire de mi-2025. Ce retard s'explique par notamment la crise sanitaire et par des difficultés de financement des travaux lourds. Les partenaires SDAP espèrent rattraper ce retard, si les financements Etat et Région à venir de 2023 à 2025 sont bien au rendez-vous pour répondre à la politique d'accessibilité PMR fixée dans les SDAP régionaux et national.

Sur l'assistance Accès TER, la formation et l'information voyageurs, le niveau d'avancement est conforme aux prévisions SDAP.

#### III-B. Les ascenseurs en gare

Il est difficile pour un déficient visuel de trouver les boutons ascenseurs et ils devraient être systématiquement sonorisés. La Région et SNCF indiquent que les boutons des ascenseurs sont généralement sonorisés et les boutons sont aussi identifiés en braille. Les visites de terrain en 2021 ont bien examiné le sujet ascenseurs en gare.

Pour trouver les ascenseurs dans une gare, surtout une grande gare dite complexe, le sujet se pose.

Pour les associations, les gares complexes devraient être systématiquement équipées de balises sonores et de bandes de guidage dans les souterrains et sur les quais à proximité des escaliers et jusqu'aux ascenseurs afin de les trouver.

L'association PVV et la fédération nationale des associations sur le handicap visuel CFPSAA (Mr Micheli, Mr Dolgopolof) travaillent avec SNCF G&C via des visites de gares complexes (ex : Dijon) pour la pose des balises sonores et les messages sonores diffusés, y compris dans les souterrains.

En termes d'indication sonores, il est également nécessaire d'assurer une continuité entre la gare, et les transports à proximité des gares comme les stations de métro ou tramways, les bus urbains, les tramways ou les stations de taxi.

VP Sandrine CHAIX précise que la Région a demandé que les caméras de sécurité déployées dans les gares soient bien dirigées vers les ascenseurs pour contribuer à diminuer le vandalisme des ascenseurs.

L'information relative aux dysfonctionnements des ascenseurs est-elle disponible ? La SNCF Gares & Connexions travaille sur une application digitale pour les voyageurs qui permettra d'indiquer en temps réel l'état de fonctionnement et toute survenue de panne d'ascenseurs.

Des équipements de suivi de la survenue de pannes des ascenseurs et escalateurs en gare a été réalisé et est géré par SNCF G&C :

- Tous les ascenseurs et escalateurs en gare ont été équipés de capteurs IOT donnant automatiquement l'alerte en cas de panne.
- Une demande de réparation est alors faite et l'ascensoriste intervient dans les 4 heures qui suivent la panne.
- Un projet de visualisation complète des équipements électriques et électroniques d'une même gare est porté par SNCF G & C (projet « smart station »). Cet outil de visualisation pour un suivi en temps réel par tous les services de SNCF et une réactivité accrue (y compris pour les assistances Accès TER et Accès PLUS) est en cours de déploiement dans les gares de la région.

### III-C. Les travaux demandés lors des visites de gares de mai 2021

Les associations participantes à ces visites demandent ce qui a été fait dans les gares à la suite des visites de mai 2021. Plusieurs travaux avaient été demandés et n'ont pas tous été réalisés, comme des réglages de balises sonores, des bandes de guidage. Où en sont la région et les partenaires sur le suivi des actions sur la fonctionnalité des équipements d'accessibilité en gare ?

La Région a bâti un tableau des actions génériques ou spécifiques à réaliser dans les gares ou aux abords à la suite des visites de mai 2021 ; qui est partagé avec les partenaires SDAP.

SNCF TER et G&C notent les demandes les plus importantes et vérifient les balises sonores et la bibliothèque des messages pour remettre à niveau les balises dans les gares visitées (St Etienne Châteaucreux, etc.) et les autres qui sont équipées puis celles qui vont l'être.

Mr Crespy de l'ADTLS questionne au sujet de la bande de guidage sur la place devant la gare de st-Etienne Châteaucreux.

La Région et SNCF ne sont pas compétents pour intervenir sur les places publiques devant les gares qui sont de la compétence des communes ou des intercommunalités. La Région se fait le relai de ces demandes auprès des métropoles, communautés d'agglomération ou communes.

Madame Sandrine CHAIX va de nouveau contacter la Métropole de Saint Etienne et la ville de saint Etienne sur la réalisation d'une bande de guidage sur la place devant la gare de Saint Etienne Châteaucreux, afin d'assurer une continuité de l'accessibilité entre la gare et la station de tramway et la gare routière des bus et cars TER.

Collectif des associations de l'Ain (Mr Abert) : comment les places PMR sont-elles réparties dans les trains ? Dans les trains récents il y a deux places PMR dans la voiture de queue indiquée voiture accessible avec un logo handicap sur la porte. Il y a des sièges situés juste à côté pour voyager en compagnie d'autres personnes.

Des questions ont été posées sur les modalités d'achat des billets de transport et sur la billettique qui ne sont pas très accessibles pour de nombreux handicaps (visuels, cognitifs) : Il n'est pas possible d'acheter des billets avec la carte de réduction illico mobilité sur les DBR TER. Il n'est pas possible de charger la carte illico mobilité sur la carte billettique oura. Il n'est pas possible d'acheter un billet à tarif réduit illico mobilité sur SNCF Connect.

De plus, les démarches d'achat sur Internet pour les personnes non-voyantes ou avec handicap cognitifs sont très longues.

Tous ces points complexifient les démarches d'achat et de validation des titres TER Auvergne-Rhône-Alpes pour les personnes handicapées.

#### **IV. Observations sur l'accessibilité PMR de la logistique de réunion dans le cadre de dispositifs comme le SDAP**

Rappel des 4 techniques indispensables pour assurer un suivi de qualité en réunion par les personnes malentendantes ou sourdes (Mme Choupin, ARDDS 38 et Mr Daneluzzi, CLAS) :

- Aide technique telle que Boucle à induction magnétique
- Transcription écrite de la parole (sous-titres écrits)
- Lecture labiale, avec un parlé bien articulé, rythme peu soutenu et face aux interlocuteurs
- Interprétariat en Langue des signes Française.

Madame CHAIX souligne que la Région Auvergne-Rhône-Alpes va encore faire plus pour le handicap auditif en cette année de grande cause régionale sur l'audition et la surdité.

#### **V. Avis des associations sur le bilan SDAP**

La FNATH nationale et la FNATH Rhône représentées respectivement par Mr Gilles Barret et Mr Mazouzi, au nom de Madame Eyraud, félicitent le travail effectué et donnent un avis favorable au bilan SDAP de période 2. Un important travail a été fait dans l'Ain avec Mr GOMEZ sur l'accessibilité. Bravo à la région et aux partenaires SDAP.

Deux points sont précisés par la FNATH :

- La commission d'accessibilité des transports dans le Rhône va étudier la formation des conducteurs de taxis sur le sujet des handicaps et de l'accessibilité,
- L'Uniformisation des cars région et interurbains est importante et suivie par la FNATH

« Point de vue sur la ville » (Mr Micheli, Mr Billon) apporte un avis positif.

L'ADTLS (Mr Crespy) souligne le travail constructif et effectif réalisé.

L'AVH69 (Mme Coudert, Mr Muela) félicite pour le travail effectué, et les échanges réguliers avec les associations, via les visites de gares et via les groupes de travail comme le GT sur le handicap visuel.

La CLAS félicite le travail effectué et la tenue des comités de suivi avec l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes.

L'ADUT (Mr Verdel) expose ses éléments d'analyse qui constitueront l'avis de l'ADUT – FNAUIT qui sera adressé ultérieurement en juin 2022 à la Région et aux partenaires SDAP sur le bilan du SDAP fer période 2. Les sujets suivants ont été mentionnés :

- Important que tous les handicaps soient pris en compte,
- Tout ce qui a été réalisé est bien et il y a eu beaucoup de travail réalisé,
- Bien d'avoir présenté les éléments de budget par département sur les aménagements gares,

- Veiller à bien déployer tous les affichages dans les gares, sur l'accueil PMR et les assistances, car les affiches ne sont pas encore déployées dans toutes les gares ou manquent parfois à l'extérieur.
- Déplore que les cars remplaçant les trains (surtout en fin de journée à Lyon Part Dieu, Chambéry) ne soient pas accessibles et pas en nombre suffisant pour permettre la prise en charge de tous les voyageurs.

L'APP Rhône (Mr Parriat) félicite la Région et les partenaires pour l'avancement accompli sur l'accessibilité PMR dans le cadre du SDAP ferroviaire.

Le collectif handicap de l'Ain (Mr Abert) souligne que beaucoup de travail a été fait et félicite la Région et les partenaires pour le travail effectué.

Distinguons-nous félicite le travail d'accessibilité effectué, et souligne l'importance du carnet de voyage adapté pour le handicap cognitif qui a été réalisé.

Les avis des associations présentes sur le bilan SDAP fer période 2 sont globalement favorables.

## VI. Conclusion

Madame Sandrine CHAIX remercie toutes et tous pour leur participation au comité de suivi et précise que la région et les partenaires du SDAP essaient bien travailler sur tous les handicaps et de travailler avec les associations et les personnes en situation de handicaps en tant qu'experts d'usage. Cela est très précieux et important.

Madame Sandrine DURAND annonce son départ de la Région le 1<sup>er</sup> juin 2022 au soir. Sandrine Durand quitte ses fonctions de cheffe de projet accessibilité PMR et quitte la collectivité régionale. Son remplacement est bien prévu. Un certain délai va avoir lieu avant l'arrivée du remplaçant. L'interim sur le dossier accessibilité PMR va être assuré à la direction des Mobilités de la région par Madame Anne DUBROMEL ([anne.dubromel@auvergnerhonealpes.fr](mailto:anne.dubromel@auvergnerhonealpes.fr)).

Madame Sandrine CHAIX remercie grandement toutes et tous les participants pour leur contribution active au suivi de la mise en œuvre du SDAP fer, les visites de gares, les remontées de terrain et d'usages des équipements et des assistances déployés ainsi qu'à la réalisation de projets innovants opérationnels comme le carnet de voyage adapté pour le handicap cognitif, le livret de sensibilisation pour le handicap visuel, le dispositif d'installation de balises sonores en entrée de gares.

Madame Sandrine CHAIX, toutes les associations et les partenaires SDAP remercient chaleureusement Sandrine Durand pour son engagement dans le pilotage du dispositif d'accessibilité SDAP et les interfaces menées avec les associations au cours des 8 années passées sur ce dispositif.

## VII. Liste des participants au comité de suivi SDAP fer du 17 05 2022

Nom	prénom	Structure	Présent / excusé	Site de réunion
AMAIL-PALANDRE	Angélique	Directrice des gares d'Auvergne, SNCF Gares & Connexions	présente	Clermont-Ferrand
BONNEAU	Olivier	DREAL-Etat	présent	Clermont-Ferrand
GONZALEZ	Bernadette	URAPEDA	présente	Clermont-Ferrand
CASTANIE	Anne	Chargée de mission gares - service gares - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présente	Clermont-Ferrand
STEINBERG	Philippe	Région Auvergne-Rhône-Alpes - DSIUD	présent	Clermont-Ferrand
SCHERR	Thomas	Responsable du service gares - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présent	Clermont-Ferrand
ARRIGONI	Fabrice	Chargé de transport territoires de l'Isère	présent	Grenoble
CHOUPIN	Anne-Marie	ARDDS - réadaptation et défense des devenus-sourds	présente	Grenoble
COLIN-JORÉ	Anne-Christine	Délégation 73 - AFM TELETHON - déléguée adjointe	présente	Grenoble
ROBERT	Bruno	Chargé de projets gares - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présent	Grenoble
ABERT	Thierry	APF France handicap, collectif associations de l'Ain	présent	Lyon
CHIROL	Mireille	AVH 63	présente	Clermont-Ferrand
CHAIX	Sandrine	Vice-Présidente à l'Action sociale et au Handicap, Région Auvergne-Rhône-Alpes	présente	Lyon
AZEMARD	Sandrine	Directrice régionale SNCF Gares & Connexions	présente	Lyon
ARNOULT	Ghislaine	SNCF Gare et Connexions - partenaire SDAP	présente	Lyon
BARRET	Gilles	FNATH Auvergne-Rhône-Alpes	présent	Lyon
BILLON	Eric	Point de vue sur la ville (PVV)	présent	Lyon
BOURCON	Matthieu	SNCF Voyageurs TER	présent	Lyon
BRUYAS	Huguette	ADTLS	présente	Lyon
CASATI	Régis	CARPA	présent	Lyon
BERLIOZ	Yves	AVH 69	présent	Lyon
COUDERT	Annie	AVH 69	présente	Lyon

MUELAS	Gérard	AVH 69	présent	Lyon
CRESPY	Olivier	ADTLS	présent	Lyon
DANELUZZI	Bernard	CLAS Lyon	3 personnes présentes	Lyon
DE COCQUEREL	Nicolas	Chargé de l'information aux voyageurs – Région Auvergne-Rhône-Alpes	présent	Lyon
TINES	Christine	ALDSM Association	présente	Lyon
MASSERET	Nelly	SNCF Gares & Connexions - partenaire SDAP	présente	Lyon
MAZE	Sandra	Chargée de mission dessertes et assistances Accès TER - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présente	Lyon
MAZOUZI	Boualem	FNATH Rhône	présent	Lyon
MICHELI	Pierre-Marie	PVV et association des chiens guide	présent	Lyon
PARRIAT	Jean-Joseph	APF Auvergne -Rhône-Alpes	présent	Lyon
PICHON	Christine	DYStinguons-nous	présente	Lyon
VERDEL	Michel	ADU - FNAUT	présent	Lyon
BENNEMRA	Mébarka	Secrétaire - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présente	Lyon
BENDIDI	Zineb	Secrétaire - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présente	Lyon
DUBROMEL	Anne	Responsable du service grands projets - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présente	Lyon
DURAND	Sandrine	Cheffe de projet SDAP - accessibilité PMR - Région Auvergne-Rhône-Alpes	présente	Lyon
MELYE	Marie	Ex-aequo interprète LSF	présente	Lyon
RODRIGUEZ	Marie	Ex-aequo interprète LSF	présente	Lyon
CHARDINY	Bernard	ADEPA	EXCUSE	
GERMAIN	Alain	AFTC74	EXCUSE	
ROUSSEAU	Jean-François	APF Rhône	EXCUSE	

\*\*\*



## AVIS DES ASSOCIATIONS SUR LE BILAN SDAP FER 2022 AU COURS DU COMITE DE SUIVI DU 17 MAI 2022 ET AU DELA

### Rappel des avis formulés en séance le 17 mai (extrait du compte rendu)

**La FNATH nationale et la FNATH Rhône** représentées respectivement par Mr Gilles Barret et Mr Mazouzi, au nom de Madame Eyraud, félicitent le travail effectué et donnent un avis favorable au bilan SDAP de période 2. Un important travail a été fait dans l'Ain avec Mr GOMEZ sur l'accessibilité. Bravo à la région et aux partenaires SDAP.

Deux points sont précisés par la FNATH :

- La commission d'accessibilité des transports dans le Rhône va étudier la formation des conducteurs de taxis sur le sujet des handicaps et de l'accessibilité,
- L'Uniformisation des cars région et interurbains est importante et suivie par la FNATH

« Point de vue sur la ville » (Mr Micheli, Mr Billon) apporte un avis positif.

**L'ADTLS** (Mr Crespy) souligne le travail constructif et effectif réalisé.

**L'AVH69** (Mme Coudert, Mr Muela) félicite pour le travail effectué, et les échanges réguliers avec les associations, via les visites de gares et via les groupes de travail comme le GT sur le handicap visuel.

**La CLAS** félicite le travail effectué et la tenue des comités de suivi avec l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes.

**L'ADUT** (Mr Verdel) expose ses éléments d'analyse qui constitueront l'avis de l'ADUT – FNAUIT qui sera adressé ultérieurement en juin 2022 à la Région et aux partenaires SDAP sur le bilan du SDAP fer période 2. Les sujets suivants ont été mentionnés :

- Important que tous les handicaps soient pris en compte,
- Tout ce qui a été réalisé est bien et il y a eu beaucoup de travail réalisé,
- Bien d'avoir présenté les éléments de budget par département sur les aménagements gares,
- Veiller à bien déployer tous les affichages dans les gares, sur l'accueil PMR et les assistances, car les affiches ne sont pas encore déployées dans toutes les gares ou manquent parfois à l'extérieur.
- Déplore que les cars remplaçant les trains (surtout en fin de journée à Lyon Part Dieu, Chambéry) ne soient pas accessibles et pas en nombre suffisant pour permettre la prise en charge de tous les voyageurs.

**L'APF Rhône** (Mr Parriat) félicite la Région et les partenaires pour l'avancement accompli sur l'accessibilité PMR dans le cadre du SDAP ferroviaire.

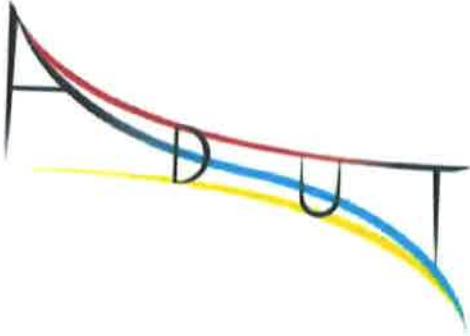
**Le collectif handicap de l'Ain** (Mr Abert) souligne que beaucoup de travail a été fait et félicite la Région et les partenaires pour le travail effectué.

**Dystinguons-nous** félicite le travail d'accessibilité effectué, et souligne l'importance du carnet de voyage adapté pour le handicap cognitif qui a été réalisé.

Les avis des associations présentes sur le bilan SDAP fer période 2 sont globalement favorables.

**Avis reçu le 11 juin 2022  
de l'ADUT et FNAUT AURA pour le territoire limité à l'est lyonnais**

**cf courrier ci-après**



**ADUT - Association Dauphinoise des Usagers du Train**  
1285, Route de la croix St Marc  
38440 Ste Anne sur Gervonde  
Email : [adut.ter.ra@gmail.com](mailto:adut.ter.ra@gmail.com)  
Blog : <http://adut.20minutes-blogs.fr/>

N/réf VM - JLE 06 22  
Objet : copie du courrier adressé  
à Mr le président de la Région AuRA

**Madame Sandrine CHAIX**  
Vice-présidente  
à l'action sociale et au handicap  
Conseil régional Auvergne Rhône Alpes  
1, Esplanade François Mitterrand  
69269 Lyon Cedex 2

La Tour du Pin, le 11 juin 2022

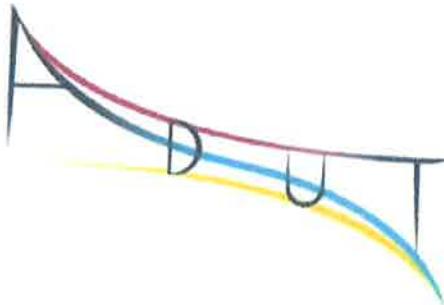
Madame la Vice-présidente,

Pour faire suite à la réunion du comité de suivi SDA - AD'AP qui s'est tenu le 13 mai dernier, nous vous prions de trouver ci-joint la copie du courrier adressé à Monsieur le président de la Région AuRA, présentant l'avis motivé des associations ADUT et FNAUT AuRA pour le territoire limité à l'Est lyonnais.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer Madame la vice-présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

P/O Jean-Luc Emauré  
Administrateur de l'ADUT

.../..



**ADUT**- Association Dauphinoise des Usagers du Train  
1285, route de la croix St Marc  
38440 Ste Anne sur Gervonde  
E-mail : adut.ter.ra@gmail.com  
Site : <https://adut-ter.org/>



Monsieur Laurent WAUQUIEZ  
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Copie à Madame Sandrine CHAIX  
Vice-Présidente - action sociale et handicap

**Objet : Avis motivé ADUT suite au comité de suivi  
SDA AD'AP ferroviaire du 17 mai 2022**

St Didier de la Tour, le 10-06-2022

Monsieur le président,

Depuis la mise en place des lois de 1975, puis 2005 traitant des obligations d'accessibilité des établissements ERP (*Rapport 2015 du défenseur des droits : les handicaps sont la 2<sup>ème</sup> cause de discrimination*), nous participons comme bénévoles avec nos propres moyens, sans secrétariat, ni autres ressources financières que le produit de nos adhérents, le soutien de certaines collectivités et élus de la République, la presse locale qui reprend régulièrement nos protestations et celles des usagers SNCF.

**Nous déplorons que le support de présentation de 33 pages du comité de suivi SDA - AD'AP nous ait été communiqué vendredi 13 mai pour la réunion du mardi 17 mai.** Cela ne nous permet pas d'émettre des avis explicites en séance, ce d'autant plus que la lecture en séance du document a limité le débat à une heure; **cette remise tardive du document s'ajoute à une absence de concertation préalable récurrente.** Ceci pourrait expliquer la non présence de plusieurs représentants d'associations départementales et régionales traitant de l'accessibilité PMR et du handicap.

Il apparaît ainsi que différents articles portant particulièrement sur les modalités de la concertation prévues par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) ne sont pas respectés. Il conviendrait à l'avenir, de diffuser le document au minimum 2 semaines avant la séance du comité de suivi.

De plus, le décret 2018-1364 du 28/12/2018 relatif aux comités de suivi stipule que les représentants doivent inclure au moins un conseiller départemental pour chaque département concerné et des conseillers communaux et/ou communautaires. Cette règle vise à associer plus complètement les élus de nos territoires et tout particulièrement sur les sujets qui nous occupent et il conviendrait de la satisfaire pour les prochains comités.

Dans les présentations du support faites aux comités de suivi, nous notons les prises en compte de nos désaccords antérieurs concernant les aménagements de la gare SNCF de Vénissieux réclamés depuis plus de quinze ans. Cette gare de connexion train, tram, métro, bus est très fréquentée. Nous n'avons aucune information ni proposition de concertation aujourd'hui au sujet des travaux d'accessibilités aux quais du tramway et du métro qui seront entrepris.

Sur le même sujet, les gares de Pont de Beauvoisin, Pont de Claix, La Verpillière, Tassin-la-demi-Lune, Brignais, Sathonay, Saint Germain au Mont d'Or, Ecully sont enfin retenues pour des travaux d'accessibilité TER à réaliser avant 2025. Nous n'avons pas été consultés ni associés à ce jour sur cette programmation. Il conviendrait d'ajouter Lépin-le-Lac aux quatre arrêts à double statut gare/halte évoqués page 7 (gares et haltes ferroviaires dans les Alpes).

Le questionnaire de la page 10 est intéressant. Une approche plus réaliste aurait été souhaitable lorsque sont abordées les catégories des accès TER (page 9), la formation réelle des personnels SNCF (page 18) et les aménagements d'accessibilité des gares avec pour la première fois des montants financiers engagés (page 27). Nous n'avons pas connaissance des travaux programmés.

Les informations des usagers portant sur l'assistance des voyageurs handicapés évoquée page 14, ne sont disposées depuis 2018 que dans quelques gares. Les services de la SNCF doivent faire en sorte que sous trois mois, cette information soit affichée en format A3 sur des panneaux visibles depuis l'extérieur dans toutes les gares y compris dans celles où il n'y a ni guichet, ni accès voyageurs adaptés. Cette situation inacceptable a été reconnue lors de de comité SNCF TER.

Nous apprécions la possibilité de réservation sous délai 24 heures ; il conviendra de s'assurer auprès de la SNCF que l'accès téléphonique reste ouvert les samedis après-midi, ce afin de respecter le délai à tout moment.

**Nous vous demandons aussi d'obliger la SNCF à assurer la sécurité des voyageurs par le chef de service notamment lorsque des cars SNCF sont mis en place pour remplacer des trains TER SNCF (gares de Chambéry, de La Part Dieu, de Grenoble, de La Tour du Pin et de Bourgoin-Jallieu). Les aménagements adaptés, l'information des voyageurs et l'indication de quais font le plus souvent défaut et sont parfois non conformes (cf pièces jointes).**

Nous avons participé aux visites de plusieurs gares au cours des dernières années suite à la réalisation de travaux d'accessibilité. Nous avons fait connaître à de nombreuses reprises par écrit nos observations au sujet des gares de Grenoble, La Tour du Pin, Bourgoin-Jallieu, Lyon Perrache. Celles-ci ne sont pas même évoquées et le support de présentation du comité de suivi est produit sans aucune note ou correction. Ceci n'est pas acceptable (cf pièces jointes).

Certaines dispositions énumérées dans le document indiquent une meilleure prise en compte du handicap. Nous notons d'ailleurs que les travaux de mise en accessibilité de la gare de Saint André-le-Gaz ne sont pas abordés. Pourtant, les besoins indispensables d'égalité de traitement partout et pour tous sont très loin d'être satisfaits en Région AuRA, seconde puissance nationale économique et financière.

**Notre exigence reste que toutes les gares et haltes SNCF de la région AURA soient accessibles aux personnes PMR et handicap, en conformité avec la législation en vigueur et ce pour assurer l'égalité pour tous les citoyens et en tout lieu de la région AURA, ce dans un délai respectable vis-à-vis du mandat en cours (2025)**

**Pour toutes ces raisons, au nom de l'ADUT et de la FNAUT AuRA pour le territoire limité à l'Est Lyonnais, nous émettons un avis négatif sur l'ensemble du support présenté lors du comité de suivi du 17 mai 2022.**

Vous remerciant pour la prise en compte de nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

**Michel VERDEL**  
Référent Accessibilité ferroviaire



**Jean-Luc EMAURE**  
Administrateur ADUT



**Jean-Claude TERRIER**  
Co-Président ADUT

